

He
om
cg
KOR
/M

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE
DE LA GRAMMAIRE ITALIENNE,
ESPAGNOLE ET FRANÇAISE A
L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

AKADEMIES PROEFSCHRIFT TER VERKRIGING
VAN DE GRAAD VAN DOCTOR IN DE LETTEREN
EN WISBEGERTE AAN DE UNIVERSITEIT VAN
AMSTERDAM, OP GEZAG VAN DE RECTOR
MAGNICUS, MR. I. H. HJMAN, HOOGLERAAR IN
DE FACULTEIT DER RECHTSGELEERDHEID, IN
HET OPENBAAR TE VERDEDIGEN IN DE AULA
DER UNIVERSITEIT OP DINSDAG
18 OKTOBER 1932, DES NAMIDDAGS TE 4 UUR

DOOR

LOUIS KUKENHEIM EZN.

GEBOREN TE AMSTERDAM

AMSTERDAM

N.V. NOORD-HOLLANDSCHE UITGEVERS-MAATSCHAPPIJ
1932

la force et de la propre valeur du peuple espagnol. En Italie et en France la découverte même de la régularité du vulgaire ne suffisait pas, aux yeux des savants, à en justifier la codification : il faudra en outre des œuvres artistiques écrites dans cette langue. Cette idée n'est jamais venue à Nebrija, ni à aucun autre Espagnol. Tandis qu'en Italie on en était déjà en 1441 à reconnaître que le vulgaire italien était capable de se mesurer avec le latin¹⁾, en France c'était seulement près d'un siècle plus tard que les théoriciens (Tory, Dubois, etc.) reconnaissent l'autonomie du vulgaire français. La différence essentielle entre le travail des grammairiens français et celui de leurs confrères italiens est que ces derniers avaient à leur disposition une base solide sur laquelle ils pouvaient édifier leurs systèmes, tandis que les théoriciens français ne pouvaient s'adresser à des autorités littéraires, à un Dante, à un Pétrarque ou à un Boccace. En somme, la tâche des grammairiens français a été par là incontestablement plus lourde que celle des Italiens et des Espagnols, d'autant plus que le français s'était écarté davantage du latin ; cependant ils n'ont point reculé devant la besogne et parmi eux il n'y a aucun qui, comme Gelli en Italie, doute, voire même nie la possibilité de régler l'usage incertain et mobile. La grande instabilité et le désordre du français n'ont pas rebuté un Dubois, le premier grammairien d'origine française, et quant à Henri Estienne, le dernier théoricien important du siècle, on peut dire que de son temps, si la langue n'est pas encore stable, elle a du moins dépassé l'époque de la plus grande hésitation.

§ 2. LES PARTIES DU DISCOURS.

Les grammairiens de l'Antiquité admettaient huit parties du discours sur dix admises de nos jours. Pour les Anciens le substantif et l'adjectif sont un ; l'article fait défaut aux Latins ; les Grecs distinguaient l'article, mais chez eux les interjections (*οὐρανία* et *θρυασιὰ*) étaient incorporées dans la catégorie des adverbess. De plus, le participe était considéré comme une partie d'oraison distincte et le nom de nombre n'était pas isolé des noms²⁾. Voici un petit

1) 1441, l'année du „certame coronario”, qui eut lieu à Florence sur le thème de „La vera amicitia”. Leonhartista Alberti avait été élu promoteur.

2) Pour l'histoire des parties du discours, voir p. 87, note.

résumé, dans lequel nous n'avons pas admis tous les synonymes en usage dans la grammaire antique :

1) ἄρθρον	1) article
2) ὄνομα	1) nomen	2) substantif
3) ἄνωονυμία	2) pronomen	3) adjectif
4) εἴημα	3) verbum	4) pronom.
5) μετοχή	4) participium	5) nom de nombre.
6) ἐπίθεμα	5) adverbium	6) verbe
7) πρόθεσις	6) prepositio	7) adverbe.
8) σύνθεσις	7) conjunctio	8) préposition
.....	8) interjectio.	9) conjonction
.....	10) interjection.

A l'imitation de Quintilien¹⁾, de Donat²⁾ et de Priscien³⁾, les grammairiens de la Renaissance distinguent huit parties du discours et il n'y en a que bien peu qui osent renoncer au système traditionnel, soit en admettant l'indépendance de l'article, soit en introduisant des subdivisions comme Nebrija.

Machivelli, bien que peu grammairien, dit en passant qu'il admet huit parties du discours⁴⁾. Fortunio n'en distingue que quatre⁵⁾. Bembo ne dit nulle part dans ses *Prose* combien il y a de parties du discours, mais il traite dans le troisième livre successivement du substantif, de l'article, du pronom, des verbes et des particules. Trissino ne reconnaît pas l'interjection et suit donc le système grec avec ses huit parties d'oraison⁶⁾.

Ateneo Carliuo, auteur d'une *Grammatica volgare* (1533), est le

1) *Inst. Or.* I. 4 20 : „alibi tamen ex idoneis duntaxat auctoribus octo partes secuti sunt, ut Aristarchus et aetate nostra Palaemon.”

2) *Ars. gramm.* (Keil IV. 355. 1) : „Partes orationis quot sunt? Octo. Quae? nomen, pronomen, verbum, adverbium, participium, conjunctio, praepositio, interjectio.”

3) *Inst. gramm.* (Keil II. 54/6) : il donne les théories des Stoïciens, et dit qu'il y a des grammairiens qui admettent 9 et même 10 parties du discours. Priscien paraît en admettre 8.

4) *Dial.* p. 591.

5) *Reg. gr.* p. 1 : „Le parti della volgar Grammatica, così bastevoli per cognitione di lei, come necessarii, sono quatro, Nome, pronome, verbo, adverbio.”

6) *Gram.*, p. 246.

premier, pour autant que nous sachions, qui admette neuf parties du discours : „nome, pronome, articolo, dittione (= verbe), participante, addizione (= adverbe), preposizione, congiuntione, interposizione" 1). Tizzone adopte le même système de neuf dans sa grammaire parue en 1538 2). Acharisio aussi met l'article à part 3) et ainsi fait Gabriele en 1545 4), qui admet, outre l'article, huit parties d'oraison. Corso supprime l'interjection, mais il admet l'article 5). Dolce revient à l'ancien système, sans article 6) : à partir de Giambullari 7) (1551) toutefois, la règle est d'admettre dans la grammaire italienne neuf parties d'oraison : Ruscelli seul, par respect pour les Anciens, maintient officiellement le nombre de huit, mais, au fond, il reconnaît à l'article une valeur spéciale 8).

La théorie de Nebrija vaut la peine d'être examinée dans le détail, non seulement parce que sa grammaire eut un très grand succès, mais surtout pour les intéressantes innovations qu'il propose. Il admet dix parties du discours, ne distingue pas l'interjection de l'adverbe, mais ajoute, outre l'article, le gérondif et le „nom participial infini", dont il donne la définition suivante : „le nom participial infini, bien qu'il ressemble beaucoup au participe, en diffère à plusieurs égards, car il n'a ni genre, ni temps, ni pas de valeur passive, mais active, n'a ni nombre, ni personne, ni cas ; joint au

1) D'après Trabalza, p. 111, note.

2) D'après Trabalza, p. 121/2.

3) Voc., où il traite successivement de l'article, du nom, du pronom, du verbe, du participe et de l'adverbe.

4) Reg. gr., p. 4 v°/5 : „Otto, sono le parti del parlar. Ma innanzi che io di quelle incominci a ragionare, fa mestiero che sopra gli articoli alcuna cosa ti dica."

5) *Fondamenti*, p. 13/13 v°.

6) *Oss.*, p. 21.

7) *De la lingua*, p. 51.

8) *Comm.* p. 76 : „Saranno adunque le parti del parlamento nella nostra lingua, ancor'esse otto, cioè Nome, Verbo, Participio, Pronome, Preposizione, Auerbio, Congiuntione, & Intergettione. I nostri ancora hauendo gli Articoli potuano à somiglianza de' Greci porli per vna delle parti del parlamento, come veramente sono ; & altre à ciò, se i Latini, & anco i nostri vollano, che il participio fosse parte particular del parlamento, doueano mettere per altra costi particular parte il gerundio. Ma poi che il Bembo, & altri han giudicato ben fatto il tenersi più che sia stato possibile co i Latini in molte cose, faremo il medesimo anco noi."

verbe ai, as, a, il sert à rendre les verbes composés" 1). Voilà donc une nouvelle partie du discours, peu propre à simplifier le cadre grammatical, qui serait alors constitué comme suit : „le nom ; le pronom (io, tu, aquel) ; l'article el, la, lo, quand ils précèdent le nom pour désigner le genre ; le verbe ; le participe, comme amado, leido, oido ; le gérondif, comme amando, leiendo, oiendo ; le nom participial infini, comme amado, leido, aido, quand ils sont joints au verbe avoir ; la préposition ; l'adverbe ; la conjonction" 2). Les dix éléments de Nebrija diffèrent donc notablement du système de dix que nous suivons de nos jours et l'adjonction du gérondif et du „nom participial infini", loin de simplifier l'analyse du langage, la complique. Ici le Père de la grammaire espagnole a fait fausse route et heureusement ses disciples ne l'ont pas suivi dans cette voie.

Thámara établit également dix parties du discours, en ajoutant un gérondif et un supin, mais ne manque pas d'avertir auparavant qu'il régnait une grande diversité d'opinions parmi les savants 3).

1) *Gram.*, p. 105 : „Del nombre participial infinito. Y por que diximos que esta partizilla es semejante al participio, en muchas cosas diffiere del : por que ni tiene generos, como participio — — ni tiene tiempos, sino por razon del verbo con que se aiunta ; ni significa passio, antes siempre significa accion ; ni tiene numeros, ni personas, ni casos." — *Ibid.*, p. 106 : „.....junto con este verbo „e, as, ove", dize por rodeo aquellos verbos que diximos."

2) *Ibid.*, p. 143 : „Las partes dela oracion enel castellano son diez : nombre, ; pronombre, (io, tu, aquel) ; articulo, como „el, la, lo" quando se anteponen a los nombres para demostrar de que genero son ; verbo, ; participio, como „amado, leido, oido" ; gerundio, como „amando, leiendo, oiendo" ; nombre participial infinito como „ornado, leido, oido" quando se aiuntan con este verbo „e, as, uve" ; preposicion, ; adverbio, ; conjuncion,"

3) *Summa y er. de Gramm.*, col. 465 :

„Diez partes segun los modernos.

Estas son Nombre Verbo y Conjunction

que los philosophos primo pusieron

Pronombre Aduerbio y Preposicion

el Participio con la Interjeccion

con estas muy bien su oracion compusieron

los que de aqui despues succidieron

Gerundio y Supino mas acrecentaron

porque estas partes diuersas hallaron

de las de arriba segun que quisieron,

y alli su numero a diez lo llegaron."

Nebrija et Thámara se détachent par leurs systèmes de la masse des grammairiens espagnols, qui admettent, comme les Italiens, outre les huit parties classiques, une neuvième partie du discours : l'article.

Les grammairiens français se recommandent, comme leurs confrères en Italie et en Espagne, des auteurs classiques, avec cette différence qu'ils suivent leurs maîtres antiques de plus près. Et — chose remarquable — celui qui écrivit la première grammaire sérieuse, un Anglais, se montre indépendant de la tradition, admettant l'article comme partie d'oraison spéciale¹⁾; Palsgrave a, en effet, l'avantage d'être un étranger qui a sans cesse présente à l'esprit sa langue maternelle et qui, par là, sait mieux estimer la valeur des éléments du langage que les gens du pays. Dubois s'en tient à l'ancienne théorie²⁾ et Meigret lui-même n'apporte pas de changement, bien qu'il mette l'article à part³⁾. Pillot maintient le nombre classique, admet l'article, mais il supprime l'interjection⁴⁾. Robert Estienne estime que le cadre traditionnel est trop étroit pour le français⁵⁾, mais l'ancien système se retrouve chez Garnier, qui laisse l'article de côté⁶⁾. Chez Cauchie⁷⁾ on trouve de nouveau neuf parties. En France il n'est pas question d'un développement régulier du cadre des parties du discours et les théoriciens n'osent

1) *Lesclairissement*, p. XXIV : „Partes of reason, if we shall here in toke example of the Romayns, they have thryse III, for, besydes de VIII partes of speche comen between them and the latins, they have also a nyth part of reason whiche I call article, borrowing the name of the Grekes.”

2) *Isag.*, p. 90.

3) *Gramm.*, p. 26 : „Or faut-il entendre que pour la nécessité du bâtiment de notre langage, il y peut entrevenir huit parties outre les articles : qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjunction et l'interjection.”

4) *Gall. L. Inst.*, p. 12 : „Partes orationis sine dictionum species & differentiae sunt octo : Articulus, Nomen, Pronomen, Verbum, Participium, Adverbium, Praepositio & Coniunctio. Interjectionem ab Adverbio Graecorum more, non separamus.”

5) *Gall. Gr. lib.*, p. 12 : „Sunt autem nouem genera dictionum, quae appellantur partes orationis, nempe Nomen, Articulus, Pronomen, Verbum, Participium, Adverbium, Coniunctio, Praepositio, & Interiectio.”

6) *Inst.*, p. 8.

7) *Gramm. Gall.*, p. 40 : „Nouem sunt classes in quas uoces ornas, quae in orationem cadunt, digeruntur.”

guère sortir du sentier battu ; ainsi Henri Estienne dit qu'il admet le nombre traditionnel de huit, à l'imitation de Priscien, mais il continue : „Toutesfois ie leur ay laissé la partie qu'ils nomment Interjection : & quant à celle qu'on appelle Article, je me suis adressé aux grammairiens Grecs : pource qu'elle n'est point en usage en la langue Latine”¹⁾. Ni dans l'édition de 1562, ni dans celle de 1572, Ramus ne dit en combien d'éléments il veut diviser la matière linguistique, mais il paraît qu'il veut combiner l'interjection et l'adverbe et mettre l'article à part²⁾.

Dans la constitution de leur système des parties du discours les Français ont été bien en retard sur leurs voisins. En effet, dès 1492 Nebrija en Espagne isole l'article comme partie d'oraison propre et en Italie Carlino admet neuf parties en 1533, secouant résolument le joug de la tradition latine qui en imposait huit. Il était naturel que les Français, dans leur ardeur de néophytes de la grammaire, aient eu une tendance à maintenir à tout prix le nombre sacré de huit, à quoi la plupart ont réussi en sacrifiant l'interjection (la plus basse des parties du discours) et en mettant à sa place l'article. Palsgrave, Robert Estienne — on ne s'y attendrait pas de sa part! — et Cauchie admettent sans hésitation neuf parties. Pour ce qui est du nom de nombre, les grammairiens le comptent parmi les noms, à l'exception de Palsgrave, qui le considère comme pronom³⁾ ; ce sera seulement au XVIII^e siècle que le grammairien Girard l'érigera en partie d'oraison à part⁴⁾.

Ni dans ce qui précède, ni dans ce qui suit, nous ne nous occupons des définitions des éléments du langage, parce que tous les théoriciens les empruntent aux Anciens et, de plus, ces définitions ne seront importantes qu'à l'époque de la grammaire philosophique.

1. *Le substantif et l'adjectif.*

L'Antiquité grecque n'a pas connu la distinction entre l'adjectif et le substantif, bien qu'elle ait employé le terme *ἐπίθετον*, qui est

1) *Conf.* Advertissement.

2) *Gramm.*, p. 67/8.

3) *Lesclarc.*, p. 74.

4) Voir Sahlin, p. 147, note, et p. 150.

au fond un terme de rhétorique, né de la critique du texte d'Homère. Pour les Anciens une distinction entre le substantif et l'adjectif avait peu de valeur, et très souvent la nuance entre ces deux concepts grammaticaux n'était guère saisissable : ainsi le mot *πέρης*, - *ητος* signifiait aussi bien „ouvrier” que „pauvre” et avait même ses degrés de comparaison: *πέρτερος*, *πέρστρατος*. Aucun grammairien avant Priscien ne subdivise le nom, et la définition de celui-ci démontre clairement que ce concept provient de la critique littéraire¹⁾. Le terme „substantif” aussi se rencontre chez lui pour la première fois²⁾. Seulement, la distinction en substantif et adjectif ne fut nettement établie qu'au XIIIe siècle par les grammairiens scolastiques, qui, à force de chercher des *modi significandi* en sont venus à cette subdivision du nom³⁾.

Les grammairiens italiens ont suivi Priscien, en distinguant entre l'adjectif et le substantif, ce qui ne veut pas dire qu'ils les aient considérés comme des parties du discours spéciales : au contraire, ces éléments du langage forment ensemble le „nom” : il s'agit donc d'une subdivision logique, non pas d'une distinction grammaticale⁴⁾.

Dubois, en 1531, confond l'adjectif et le substantif, Meigret ne

1) *Inst. gramm.* (Keil II. 60. 6) : „Adiectivum est, quod adiectur propriis vel appellativis et significat laudem vel vituperationem vel medium vel accidens uniuersale.” (Voir aussi Keil II. 58. 20.)

2) *Inst. gramm.* (Keil III. 154. 9)

3) Thurot, *Notices et Extraits*, p. 165 : „Du temps d'Abélard et de Pierre Hélie la distinction des noms en substantifs et adjectifs était devenue générale.”

4) Fortunio, *Reg. gr.*, p. 5 — Carhino, *Gramm. volg.* (d'après Trabalza, p. 111) — Gabriele, *Reg. gr.*, p. 8/8 v^o — Dolce, *Oss.*, p. 22 — Giambullari, *De la lingua*, p. 54 — Ruscelli, *Comm.*, p. 124 — Salviati, *Avv.*, IV, p. 14 : „Sarà adunque il Nome in questo linguaggio in sustantivo e adiectivo sufficientemente diviso per avventura.” (Il ne se contente pas de cette subdivision, car voici qu'il distingue de nombreuses catégories de substantifs et d'adjectifs) *Avv.*, IV, p. 21 : „Il sustantivo : proprio, appellativo : l'adiectivo : perfetto, imperfetto ; l'adiectivo perfetto : positivo, comparativo, superlativo ; l'adiectivo imperfetto : relativo, interrogativo, dubitativo, relativo indeterminato, renditivo, partitivo, universale, particulare, distributivo, di numero,.....” Pour les Espagnols, nous empruntons une seule citation à Nebrija, *Gram.*, p. 76 : „Calidad, puede llamarse aquello por lo cual el adiectivo se distingue del sustantivo. Adiectivo se llama, por que siempre se arrima al sustantivo.”

trouvé rien de mieux que de traduire littéralement le texte de Priscien,adjectifs, lesquels (comme dit Priscien) sont ainsi appelés, d'autant qu'ils sont adjoints aux Appellatifs, qui signifient substance, et aux propres, pour dénoter leur qualité, ou quantité, qui se peut augmenter ou diminuer sans la corruption de la substance : comme l'animal raisonnable, l'homme sage.....”¹⁾.

On se demandera peut-être pourquoi nous avons traité la question du substantif et de l'adjectif dans notre étude comparée des grammairiens du XVIIe siècle, puisque ce problème n'a été abordé par aucun d'eux. Nous pourrions répondre que, dans une étude comparée, il est permis de traiter tous les sujets, mais notre but a été surtout de démontrer que la grammaire de la Renaissance s'est constituée sous l'influence des modèles anciens, notamment de Priscien. Bien qu'une distinction nette entre l'adjectif et le substantif, leur séparation comme parties du discours, eussent été entièrement justifiées dans les langues néo-latines, aucun théoricien n'a même songé à suggérer cette innovation. Le „nom”, comprenant l'un et l'autre, se maintient jusqu'à l'an 1747, date de la grammaire de Girard, et la séparation ne devient générale que depuis Beauzée (1767)²⁾. En même temps nous avons voulu attirer l'attention sur l'inutilité des divisions logiques, qui ne correspondent pas à des faits de langue ; il n'y a qu'à parcourir le petit extrait emprunté aux *Avvertimenti* de Salviati pour être pleinement édifié là-dessus. C'est là un défaut très ancien qui remonte jusqu'au temps d'Apollonius, mais heureusement, sauf quelques rares exceptions³⁾, les grammairiens du XVIIe siècle n'ont pas suivi cette voie de distinctions raffinées, car désirant parvenir à la constitution définitive d'une grammaire nationale, ils ne se sont pas lancés dans des spéculations.

1) *Gramm.*, p. 30 : — Les autres grammairiens français n'en disent rien d'intéressant non plus. Pillot, *Gall. L. Inst.*, p. 13 v^o — Rob. Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 112 — Garnier, *Inst.*, p. 8. — Ramus, *Gramm.*, p. 66/7.

2) Sahlia, p. 179.

3) S. Martino, *Osservazioni di grammatica toscana* (1555), suivant les traces de Perotti, admet à peu près cinquante catégories de noms ! (D'après Trabalza, p. 130/1.)

2. Le genre.

Outre les trois genres propres au latin 1), Probus en admet un quatrième et un cinquième, le genre commun et le genre „général” 2), Donat paraît hésiter entre quatre et six 3), Priscien en énumère six : „masculinum, femininum, neutrum, commune, promiscuum, dubium” 4).

Les grammairiens italiens ne se sont pas laissé induire en erreur et la plupart, loin de suivre Priscien, ont même rejeté le genre neutre ; ni l'auteur des *Regole* 5), ni Fortunio 6), ni Bembo 7), ni Trissino 8) ne l'admettent. Tizzone 9) le maintient et Acharisio 10) aussi, pour certains pronoms. Gabriele se sert de ce concept pour les mots comme *il membro* — *le membra* ; l'*orecchia* — *le orecchia*, parce qu' „étant masculins au singulier et féminin au pluriel, ils ne peuvent se dire ni masculins, ni féminins” 11). Giambullari paraît se contredire, puisqu'il prétend dans *Il Gello* : „Nous avons les articles de deux genres seulement, parce que les Araméens

1) Varron, *De ling. Lat.*, VIII. 46 : „sexum, utrum virile an muliebre an neutrum (est), ut doctus docta doctum.” — *Ibid.*, IX. 41.

2) *Instituta artium* (Keil IV. 52. 5) : „Genera nominum sunt quinque, masculinum femininum neutrum commune omne Commune genus est, quod duobus generibus convenit tantum, ut puta masculino et feminino tales felicem et cetera talia. Omne genus est, quod tribus generibus convenit, ut est masculino et feminino et neutro, ut puta felix magnis gracilis et cetera talia.”

3) *Ars gramm.* (Keil IV. 375. 13) : „Genera nominum sunt quattuor, masculinum, femininum, neutrum, commune.” *Ars minor* (Keil IV. 355. 14) ajoute „omne” et „promiscuum”.

4) *Inst. gramm.* (Keil II. 141. 2)

5) *Regole*, c. 1 B : „Non hanno e toscani fra e nomi altro che masculino, e feminino. e neutri latini si fanno masculini.”

6) *Reg. gr.* p. 5.

7) *Prose*, p. 204 : „E questi nomi altro che di due generi non sono del maschio e della femmina. Quello che da Latini neutro è detto, ella partitamente non ha ; si come non hanno eziandio le altre volgari.”

8) *Gramm.*, p. 247.

9) D'après Trabalza, p. 122.

10) *Voc.*, p. 3 v^o : „dve generi sono di nomi, l'uno del maschio, & l'altro de la femina, neutro da gli altri separato, eccetto ne nomi adiettivi de quali si dirà, non habbiamo in questa nostra lingua.” — *Ibid.*, p. 9 v^o et p. 10 v^o : „Cio”, etc. sont neutres ; „chiunque serve al maschio, & a la femina, & cheunque al neutro.”

11) *Reg. gr.* p. 11 : „Neutri ho detto, perciò che ne l'un numero tenendo lo articolo del maschio, & ne l'altro quel de la femina, ne di maschio ne di femina si puo dire che siano.”

aussi n'ont plus que le masculin et le féminin” 1), mais dans son livre intitulé *De la lingua*, qui contient une grammaire complète, l'auteur écrit qu'il en existe cinq : „maschile”, „feminile”, „commune”, „incerto”, „comunissimo” 2). Il se peut évidemment que, dans le premier cas, il ne parle que des articles et dans le second cas des noms substantifs. Le système de six genres se retrouve en 1549 chez Corso 3). Viennent ensuite trois théoriciens qui n'admettent pas plus de deux genres, savoir Dolce 4), Miranda 5), et Varchi 6). Ruscelli surpasse les autres dans le nombre des genres qu'il distingue : sept 17) Et le siècle, qui finit par Salvati 8), clôt par un regrettable retour à la tradition latine, tradition qui en soi était déjà fausse.

La langue espagnole a toujours eu trois genres, mais Nebrija, sous l'influence des théoriciens latins en distingue six, ce qui prouve, une fois de plus, que malgré sa très remarquable originalité, ils n'a pu se soustraire à la tradition 9). Villalon propose trois genres, mais non pas ceux qu'on croirait, car il laisse de côté le neutre et met à sa place le „genre commun” 10). Les paroles de Miranda

1) *Il Gello*, p. 53 : „Et habbiamo (gli articoli) solamente di duoi generi : Perche gli Aramei ancora, non hanno altro chi'l maschio, & la femmina.” Ce bel argument s'explique par sa théorie des origines du toscan (Voir Chap. IV de notre ouvrage, p. 173).

2) *De la lingua*, p. 60/1.

3) *Fondamenti*, p. 20 v^o.

4) *Oss.*, p. 24/5.

5) *Oss.*, p. 23.

6) *Erc.*, p. 152.

7) *Comm.*, p. 80 : „Del genere. mascolino, feminino, neutro, commune, incerto, vniuersale, promiscuo.”

8) *Avv.*, IV, p. 75 : „Il genere, ovver sesso, maschile, o femminile, o neutrale, o commune, o dubbio, o indifferente.”

9) *Gram.*, p. 87 : „Genero enel nombre es quello por que el macho se distingue de la hembra, y el neutro de entrambos. y son siete generos : masculino, feminino, neutro, comun de dos, comun de tres, dudoso, mezclado.”

10) *Gram. Cast.*, col. 488/9 : „(masculino, femenino) y comun de dos, como *poëte, profeta*, que conuiene juntamente al mesmo nombre, a macho y hembra, sin hazer mudança de la letra final. Algunos les pareçe, y avn ami me pareçe assi, que ay en el castellano algunos vocablos que los podemos llamar del genero neutro (*lo justo, lo bueno*) y porque no ay mas vocablos en la lengua castellana que parezcan tener semejante significacion, no hago deste genero mucho caudal y assi concluyo que no ay en la lengua castellana mas de tres generos : los quales son, masculino, femenino, y comun de dos.”

prouvent qu'il a une trop haute opinion des théoriciens italiens : n'oublions pas qu'en 1566, date de sa grammaire, il n'avait pu lire ni Ruscelli, ni Salvati. Miranda a formulé la règle d'une façon définitive, en admettant deux genres pour l'italien, et trois pour l'espagnol¹⁾.

Les grammairiens, avant Meigret, ont suivi le système classique. Palsgrave distingue deux genres principaux, le masculin et le féminin, auxquels il ajoute six noms de genre commun et six autres de genre douteux, mais il nie l'existence du neutre²⁾ ; Dubois en admet cinq au moins, à savoir le masculin, le féminin, le genre commun, le neutre et le genre douteux³⁾. Meigret et ses successeurs comprennent que le cadre latin n'est pas applicable au vulgaire français, et, à l'exception de Cauchie⁴⁾ et d'Henri Estienne, ils n'admettent que deux genres. Meigret dit : „Il est donc deux genres simples en la langue française notés par l'article *le*, et par le féminin *la* : au regard du neutre, notre langue ne le connaît point"⁵⁾. Pillot⁶⁾, Garnier⁷⁾, Robert

1) Oss., p. 23 : „I generi quantunque appresso i Toscani, secondo il parer di tutti i dotti, non sieno più di due, del maschio, e della femina, appresso però i Castigliani sono tre, come quei de i Latini, del maschio, e della femina, e neutro. tutti i nomi neutri sono nomi aggettivi.”

2) Lesclercq, p. 66/7 : „Genders be II: the masculine gender and the feminine. Save that I fynde sixe used of the commen gender lyke as *homo* is in layne : and other sixe used of their auctours incertainly, sometyme as masculynes, sometyme as femynines : and therfore I calle theym of the doubtful gender. And as for neutre gender they have non.”

3) Isag., p. 93 : „Genus nominum idem cum Latinis propemodum ubique retinemus : nisi quod significationem substantivorum, quae apud Latinos communita sunt, sub unica terminatione, dubius fere vocibus enuntiamus aliorum more, quae duas apud illos terminationes sortita sunt. (hic princeps = prince; haec princeps = princess; hic comes = conte; haec comes = comtesse).” — *Ibid.*, p. 94 : „Postremo quaedam veluti dubii generis sunt. Nam haec spatha, haec anima etiam apud nos, dicentes *une bonè espèè, amè* Sed mea, tua, sua spatha *mon, ton, son espèè*.”

4) *Gramm. Gall.*, p. 53 : „Genus est quadruplex, masculinum, foemininum, commune & epicœnum.”

5) *Gramm.*, p. 45.

6) *Gall. L. Inst.*, p. 13 v^o/14.

7) *Inst.*, p. 9 : „Genera nominum. Masculinum, foemininum. Tertium genus Galli non habent, secuti nec sexum.” Pour les pronoms il fait une restriction. *Ibid.*, p. 27 : „Haec autem pronomina Istud & Illud, in neutro genere absolute effervuntur per *cecy, cela*.”

Estienne¹⁾, Matthieu²⁾, Ramus³⁾ et Sabinus⁴⁾ n'expriment d'une façon analogue. Henri Estienne est plus ou moins philologue et admet un neutre en français, qui se confond avec le masculin : „je veux répondre à ceste question, si le François ha vn genre neutre comme ont le Grec & le Latin. Le dis donc qu'il en a vn, mais confus avec le masculin.” *Nihil pulchri* équivalait, dit-il, à *nihil pulchrum* et la première expression est donc neutre. Puis Estienne continue : „Or si ceci est vray au Latin, il se trouvera vray du François aussi, qui l'ensuit totalement en ceci, & non pas le Grec. Car nous disons, *Il n'y a rien de beau, Il n'y a rien d'honneste, vns semblablement du Genitif, & puis le changeans pareillement en vn Nominatif, si bon nous semble : rien d'honneste, rien honneste*"⁵⁾. Voici encore quelques exemples du neutre, d'après Henri Estienne : „Ce qu'il aime est bien aimé. Le ne puis iouir de ce que i'aime. Ce n'est rien qui vaille. Or tua tout ce qu'on rencontre armé"⁶⁾.

Visant exclusivement à la codification de leur langue les premiers grammairiens italiens ne se sont pas bornés à suivre aveuglément le système classique, mais l'ont ajusté aux besoins de l'italien. Vers la fin du siècle se manifeste cependant cette tendance à bâtir une théorie plus philosophique, partant plus complexe, qui allait faire tant de tort à la grammaire normative. Les Espagnols et les Français ont suivi l'ordre inverse : Miranda et Meigret se soustraient à la grammaire latine. Quant à Henri Estienne, on ne saurait dire simplement qu'il fait un pas en arrière, vu qu'il réserve le genre neutre exclusivement aux emplois syntaxiques, et, bien que nous ne voyions pas l'utilité de cette distinction, il y a parmi les philologues plus modernes quelques-uns qui en sont partisans⁷⁾.

1) *Gall. Gr. lib.*, p. 15.

2) *Devis*, p. 24 ; *Second Devis*, p. 14.

3) *Gramm.*, p. 60.

4) *De pron.*, p. 88.

5) *Conf.*, p. 22/3.

6) *Ibid.*, p. 24.

7) A. Aubert, *Des emplois syntaxiques du genre neutre en français*, Thèse, Aix, 1884.

3. Les cas.

Il importe de distinguer ici entre deux concepts, savoir les „cas” et la „déclinaison”, car les grammairiens du XVII^e siècle voient bien qu'il n'existe plus dans les langues vulgaires une „déclinaison”, c'est-à-dire un changement des terminaisons, tel que le possédait le latin, mais bien peu se sont arrêtés à la question de savoir s'il faut encore admettre des cas, là où une déclinaison fait défaut. Des paradigmes conformes au système classique se retrouvent donc dans presque tous les livres de grammaire, tant pour les pronoms personnels — ce qui est tout à fait évident — que pour les substantifs.

L'auteur anonyme des *Regole* expose, dès avant 1495, une théorie qui aura des partisans pendant plusieurs siècles, celle d'après laquelle l'article a la fonction de désigner le cas¹⁾. Fortunio propose une classification du nom en cinq groupes, d'après leurs désinences au singulier et au pluriel, mais ne donne pas de paradigmes. Il ne parle pas des „cas” du nom et on est fondé à admettre que Fortunio le fait à bon escient, car, dès qu'il s'agit des pronoms, il introduit le concept des „cas”²⁾. Bembo présente des schèmes³⁾, et il se demande s'il ne vaudrait pas mieux considérer les particules *di*, *a*, *da* comme des „signes de cas” que comme des „prépositions”⁴⁾. Trissino⁵⁾, Acharisio⁶⁾, Gabriele⁷⁾ admettent six cas, Dolce en 1550 en distingue cinq⁸⁾.

Une nouvelle période s'annonce avec Giambullari, qui écrit: „Le nom dans notre langue n'a pas de cas du tout et ne se distingue pas par des terminaisons, mais par certaines prépositions”⁹⁾. Il est vrai que Tolomei, dont nous avons admiré les théories ortho-

1) *Regole* c. 2 A: „E casi de nomi si notano co suoi articoli.” — *Ibid.*, c. 2 B: „El cielo, Dal cielo, Al cielo, El cielo, O cielo, Dal cielo.”

2) *Reg. gr.*, p. 12.

3) *Prose*, p. 210: „di Pietro, a Pietro, da Pietro, dal Fiume, al Fiume.”

4) Voir p. 140.

5) *Gramm.*, p. 248.

6) *Voc.*, p. 1.

7) *Reg. gr.*, p. 6 v^o/7.

8) *Oss.*, p. 38.

9) *De la lingua*, p. 61: „Il Nome nella nostra Lingua non ha Caso alcuno, ne si distingue per alterazione di voci: Ma solamente per alcuni propinquenti o segni che noi celi vogliamo chiamare; mediante i quali egli riceve le costruzioni di tutti o casi, che si appartengono a chi lo regge.”

graphiques et qui se distingue surtout dans le domaine de la grammaire historique, répète le paradigme latin¹⁾, mais on est dans la bonne voie, car Castelvetro²⁾ en 1563 ne reconnaît plus que deux cas et Ruscelli³⁾ et Salviani⁴⁾ sont d'avis qu'il n'existe qu'un seul cas en italien.

Les grammairiens Nebrija⁵⁾, Valdés⁶⁾ et l'auteur anonyme de la grammaire de 1555⁷⁾ conservent les „cas”, mais ajoutent que ces „cas” ne diffèrent pas par leurs terminaisons. Villalon dit que, dès qu'il n'est plus question de „déclinaison”, il n'y a pas lieu d'admettre une division en groupes de mots; ce qui implique qu'il entend par „déclinaison”, non seulement le changement des désinences, mais aussi le classement des substantifs, et il est évident que ce théoricien ne renonce pas au concept des „cas”⁸⁾. Il se peut que

1) *Il Cas.*, p. 66.

2) *Giunta*, p. 2 v^o: „.....la lingua volgare (ha) se non due casi ne nomi, cioè l'operante & l'operato. & medesimamente in una parte de uenonomi accentati ha i due predetti casi d'uso. l'operante come, Io, Egli. o l'operato, come, Me, Te, Se.” On constate chez Castelvetro déjà un début de l'analyse logique, pour laquelle il lui faut les termes „sujet” et „objet”. — Pour les pronoms il va jusqu'à six cas et il considère par exemple, *Andando lui, Lui utuendo* comme des ablatifs (*Giunta*, p. 72).

3) *Comm.*, p. 114: „Sono questi luoghi, ò casi de nomi appo i Latini sei, perche in tanti modi, & non più parue loro, che si potesse variare non solo la voce di ciascun nome, ma ancora il significato. Noi veramente potremmo fare con vn solo, poiche i nostri nomi non hanno se non vn fine per ciascun numero.”

4) *Avv.* IV, p. 82/3: „..... di tutti questi casi, o cadenze, nel medesimo numero, fuorchè ne verbi, è priva quasi del tutto la Toscana favella. Dico nel medesimo numero, perciocchè da quel dell'uno, che singolare è chiamato, a quel de più, che si suol dire il plurale, ha pur varianza di caduta ne nostri nomi, e pronomi: suoro, suori. ma nello stesso numero non ve n'è quasi veruna.”

5) *Gram.*, p. 88/9.

6) *Dial.*, p. 37.

7) *Vil y br. inf.*, col. 475/6.

8) *Gram. Cast.*, col. 486/7: „Los casos, como digo que son seys se nombran por esta manera, Nominatiuo, genitiuo, datiuo, acusatiuo, vocatiuo, ablatiuo. Los quales todos, como digo, diffieren por la letra final que cada caso acabo en su letra diferente, como lo sabe el que aprendió el Latin. en la lengua Castellana no se puede poner declinación, ni la ay, porque para ninguna clausula ni proposito ne varia el nombre o vocablo por letra final por ninguna manera de dezir. digo que la diferencia de los casos se muestra en la lengua castellana por diferencias de articulos a que va arrimado el nombre a la continúa en su pronunçación.”

l'auteur de la *Grammatica de la Lengua Vulgar de España* se doutait de la vraie solution du problème, quand il écrivit, au sujet des articles *el, la, lo*, qu'ils n'ont pas de cas et que ceux-là font fausse route qui désirent les décliner 1). L'influence du latin se manifeste le plus clairement chez Miranda, qui, outre la déclinaison des noms 2), admet des cas après certains adjectifs et après les prépositions 3).

Quand nous lisons dans la grammaire de Palsgrave: „Dans cette langue je ne trouve que les pronoms qui se déclinent” 4), nous serions tout disposés à croire que ce grammairien était dans la bonne voie, mais en continuant, voici ce que nous trouvons: „Il y a neuf parties du discours, dont cinq se déclinent, l'article, le nom, le pronom, le verbe et le participe” 5). Dubois déclina les noms à l'aide des articles 6), Meigret tranche la difficulté: „Or écheta-il au nom quatre accidents seulement en la langue française: qui sont Espèce, Genre, Nombre et Figure: au regard des cases, la langue française ne les connaît point: par ce que les noms français ne changent point leur fin” 7). Il reconnaît naturellement des cas aux pronoms: „Combien que nous ne trouvions aucun nom qui ait de cases nous avons toutefois aucuns pronoms qui ont des cases: qui sont je, tu, soi” 8). Pillot propose de réduire les cas de six à cinq, voire à quatre, „Vu que l'accusatif et le nominatif sont identiques, de même que l'ablatif et le génitif” 9). Robert Estienne déclina les noms par

1) *Gram. d. l. L. V.*, col. 506: „Casos no tienen los articulos, i por esso hazen mal, los que fuera, antes contra su naturaleza, los quieren declinar por casos.”

2) *Oss.*, p. 13 — *Ibid.*, p. 49/50.

3) *Oss.*, p. 247: „A questi auuerbi, dentro, fuera, di dentro, di fuera, si da per la piu parte il sexto caso, che è l'ablatiuo,” — *Ibid.*, p. 269: „Alle preposizioni se gli da comunemente ablatiuo, & a pochissime, l'accusatiuo, & ad alcune indifferentemente tutti due.”

4) *Lesclerc.* p. XXIX: „I tynde no maner partes of speche whiche be declayned in this tong, that is to say, have cases, genre and nombre but onely the pronounes.”

5) *Ibid.*, p. 65: „..... IX partes of speeke, Of whiche V be declined, that is to say varie their last letters: article, nowne, pronowne, verbe, participle.”

6) *Isag.*, p. 95/6.

7) *Gramm.*, p. 28.

8) *Ibid.*, p. 65.

9) *Gall. L. Inst.*, p. 16 v^o: „Casus numerarunt sex, qui tantum articulis differunt Sed meo iudicio possemus melius Graecos quam Latinos hac in parte imitari, & quinque casus tantum numerare, Quin etiam possumus in

les articles 1), mais il se demande quand même s'il y a quelques sens à admettre des déclinaisons. „Comme il n'y a qu'une seule terminaison pour le singulier et une pour le pluriel, comment pourrait-on décliner?” 2) Chez Garnier revient la question que Robert Estienne s'est posée 3). Le terme „déclinaison”, employé ici par Robert Estienne et Garnier, a sans doute la valeur de „groupe ment de mots”, car le concept des „cas” reste intact, ce que prouvent leurs paradigmes. Henri Estienne n'apporte rien de nouveau et admet six cas véritables à l'imitation des anciens grammairiens 4). Avant l'apparition des œuvres grammaticales d'Henri Estienne, Ramus avait passé sous silence la théorie des cas; est-ce que cela implique une condamnation? Est-ce qu'il donne raison à Meigret, qui désire bannir les cas du français? Enfin, en 1570, Cauchie 5) nie résolument l'existence des cas en français, sauf pour les pronoms.

Les philologues modernes nient l'existence des cas pour les noms, et, si par hasard on rencontre ce concept grammatical, c'est qu'il sert d'expédient pédagogique. Cette conception a bien tardé à devenir commune, raison de plus pour apprécier l'originalité d'un Meigret (1550) et d'un Giambullari (1551), qui ont été les premiers à comprendre qu'il faut rompre avec le cadre latin. Nous sommes loin d'en vouloir à ceux qui ont suivi aussi exactement que possible le modèle classique tellement vénéré au XVII^e siècle, car du temps de la Renaissance il y avait sans doute quelque avantage à présenter des paradigmes et à admettre des cas, vu que c'étaient là des con-

quattuor eadem ratione contrahere, cum accusatiuus sit cum nominatiuo, sicuti ablatiuus cum genitiuo idem, vt patet in articulorum declinatione.”

1) *Gall. Gr. lib.*, p. 17: „Verum hos casus declaramus articulis, *le, la, de, du, a, au, les, aux, dés.*”

2) *Ibid.*, p. 17: „Declinationes (vt verum fateor) non habemus: nam quum vnicia sit terminatio pro singulari, & vnicia pro plurali, vt paulo ante dictum est, quomodo declinarentur?”

3) *Inst.*, p. 10: „Declinationes Galli nullas habent, quod omnia nomina sint indeclinabilia, articuli tantum declinantur. Quid enim opus est declinatione, vbi nihil declinatur? idcirco articulis vnum,”

4) *Conf.*, p. 3.

5) *Gramm. Gall.*, p. 76: „Nominibus nullis, nullis participiis, paucis pronominibus casus insunt. Casuum discrimen & significatio articulis, praepositionibus, & orationis structura indicatur.”

cepts familiers aux étudiants ; plus on suivait la grammaire latine, plus on avait chance d'être compris. De singulières erreurs ont été provoquées par la triple signification du mot „déclinaison”, qui désigne d'abord le changement des terminaisons, puis le groupement de mots, et qui s'emploie enfin pour le schème bâti d'après l'exemple latin. Chez les grammairiens qui renoucent aux paradigmes, on constate plus d'une fois un autre malentendu, qui consiste à appeler „cas”, ce qui n'est que la marque du nombre.

4. Les degrés de comparaison.

Priscien considère les degrés de comparaison comme des formes dérivées du nom ¹⁾ ; son prédécesseur Donat y voyait des accidents du nom ²⁾, et les grammairiens du XVII^e siècle traitent ce sujet, selon le modèle qu'ils suivent, tantôt dans le chapitre des „dérivatifs”, tantôt dans le chapitre des noms. C'est là une question de rédaction de peu d'intérêt. Le problème qui nous occupera surtout, est celui de savoir jusqu'à quel point nos théoriciens ont renoncé à la conception latine.

L'opinion commune parmi les Italiens est que les formes en *-issimo* doivent être considérées comme des superlatifs, mais pour ce qui est des comparatifs les avis sont différents. Trissino ³⁾ dit que les comparatifs n'appartiennent pas à la langue italienne et que les mots comme *maggiore*, etc., sont latins. Giambullari (1546) appelle „comparatif” des constructions avec *le plus* ⁴⁾ et en 1551 il prouve qu'il a reconnu le caractère analytique de l'italien en prétendant que sa langue ne connaît pas d'autres comparatifs que les formes latines, comme *maggiore*, *minore*, *migliore*, et *peggiore* ⁵⁾. Varchi partage

1) *Inst. gramm.* (Keil II. 83. 17) : „Derivantur igitur comparativa a nominibus adiectivis.”

2) *Ars minor* (Keil IV. 355. 7).

3) *Gramm.*, p. 249 : „I comparativi, et i patrominici non sono di questa lingua, e quelli che si veggono, come è maggiore, Alcide, sono voci tolte intègre dal latino, e non formazion nostre.”

4) *Il Gello*, p. 52.

5) *De la lingua*, p. 59 : „Comparativi, come maggiore, minore, migliore, & peggiore Ed advertiscasi in questo luogo che la nostra lingua Fiorentina non usa altri comparativi, che i sopraddetti : Risolvendo tutti gli altri nel positivo, con *Piu*, come *piu lieto*.....”

cette opinion ¹⁾ et la seule innovation qu'apporte Salviani consiste à donner de l'extension au superlatif ; outre les formes en *-issimo*, il y comprend les locutions avec *si*, *cosi*, *molto*, etc., ensuite *più* suivi d'un superlatif et enfin des expressions idiomatiques et des composés ²⁾,

Nebrija dit ³⁾ que les superlatifs sont très rares en castillan et qu'ils se forment, comme les comparatifs, par circonlocution. Miranda le suit en tout point, mais ajoute qu'il existe aussi en castillan des superlatifs en *-ismo*, *-imo* et *-errimo* ⁴⁾.

Palsgrave fut le premier à voir dans les formes avec *le plus* des superlatifs ⁵⁾. Dubois suit exactement le latin en admettant les trois degrés suivants : *docte*, *plus docte*, *tresdocte* ⁶⁾. Meigret se rapproche sensiblement de la conception moderne, écrivant que les constructions avec *le plus* ont la valeur d'un superlatif ; il maintient cependant le système dans lequel *très sage* est considéré comme un superlatif et *le plus sage* comme un comparatif ⁷⁾. Pillot croit que la particule *très* dérive du grec *regis* (trois) et n'apporte aucun changement dans le cadre classique ⁸⁾, pas plus que Robert

1) *Erc.*, p. 151 : „Noi non avemo comparativi, eccettoché quattro latini migliore, peggiore, ovvero peggiore, maggiore, e minore, ma in vece de'comparativi usiamo i nomi positivi, ponendo loro dinanzi l'avverbio più, come, più docto,.....”

2) *Avv.*, IV, p. 267 : „Superlativo ancora, cost ne nomi, come anche negli avverbi, in simili guisa, che del comparativo abbian detto, e in breve, come se positivi fossero, nè più, nè meno, cioè col sì, e col così, e col molto, e col tanto, e col troppo, e altri di cotai fatta, e quel che più nuovo potrà parere, con esso più, e quasi si può dir, proprio della toscana lingua (più gravissimo, più durissimo) — *Avv.*, IV, p. 31 : „Superlativo d'altre maniere, par che sia in uso del sermone nostro. Superlativo, dico in ciò, ch'al senso appartiene, ma non già quanto è la forma (*vive vive, tututto = tutto tutto, trabello, traserno*)”

3) *Gram.*, p. 79.

4) *Oss.*, p. 256/7.

5) *Lesclarciss*, p. XXXVIII : „..... by addyng of le plus, forme theyr superlative.”

6) *Isag.*, p. 90.

7) *Gramm.*, p. 38 : „Nous avons ensuivi les Grecs en nos superlatifs qui se font par très Et combien que le comparatif semble avoir plus grande véhémence et faire l'office du superlatif, et que nous puissions dire, que Pierre soit le plus grand entre les Français : sa grandeur (peut-être) ne sera pas telle, que nous l'osions dire être très grand homme.”

8) *Gall. L. Inst.*, p. 19.

Estienne 1) et Garnier 2). Ramus répète le paradigme avec le même exemple que celui de Meigret 3) et au sujet des formes en *-issime* il écrit qu'ils „sentent vng Latinisme que le Francoys ne peut goûter. Et encore moins digérer.” 4) ; il va plus loin que Meigret en admettant que le superlatif peut également être exprimé par le *plus* 5). Ramus propose en outre d'incorporer les degrés de comparaison à la syntaxe 6), à laquelle il donne une extension considérable, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Dans sa *Conformité*, Henri Estienne juge très pardonnable les expressions populaires, telles que *plus meilleur*, etc., car, en grec, on trouve également *καθ'ἑἰς μάλλον*, *βέλτιον μάλλον*, *ἀμείνων μάλλον*; comme exemple des degrés de comparaison il donne: *bon, meilleur, tresbon* 7). D'après Cauchie il n'y a, au fond, pas de degrés de comparaison dans la langue vulgaire 8). Le maître d'école Girard du Vivier paraît avoir suivi l'exemple de Ramus, car, dans ses *Fondaments* (1574), il estime que le superlatif s'exprime par *tres* et par le *plus* 9). Sainliens ne s'écarte pas de la règle classique 10).

Les différences entre le traitement des degrés de comparaison des grammairiens latins avec celui des théoriciens de la Renaissance sont insignifiantes; les formes analytiques avec *plus* et *le plus* sont considérées comme des comparatifs par tous les Italiens, par tous les Espagnols et par la plupart des Français. Palsgrave, Meigret, Ramus et Du Vivier annoncent la conception moderne.

1) *Gall. Gr. lib.*, p. 77.

2) *Inst.*, p. 11.

3) *Gramm.*, p. 68.

4) *Ibid.*, p. 70.

5) *Ibid.*, p. 137/8: „Le superlatif se exprime en deux sortes. Premièrement il est absolu & simple: comme, *Tres honore* Secondement le superlatif est exprime en mettant deuant *Plus*, ou *moins*, l'article conuenant au nom gouuernaee.”

6) *Ibid.*, p. 70.

7) *Conf.*, p. 26.

8) *Gramm. Gall.*, p. 72: „Comparationis gradus ueros non habemus, sed particulis assumptis eos circumscribimus (*grand, plus grand, tresgrand*) — *Ibid.*, p. 74: *Martin est le plus sage*, est un comparatif, précédé de l'article.

9) *Fond.*, p. 3: „*Plusage* — *Tressage*. Wann aber ein Artikel vor dem Comparat., oder vor *Plus* statht/ bedeut so vil als *Tres*, oder Superlat. als *Cest le plusage*.”

10) *De pron.*, p. 103.

d'après laquelle les locutions par le *plus* tiennent la place de l'ancien superlatif latin en *-issimus*, et il vaut la peine de mettre en évidence que ce sont ici les grammairiens français qui ont pris l'imitative.

5. L'article comme partie du discours.

Comme il n'existait pas d'article dans la langue latine, beaucoup de grammairiens ont hésité à reconnaître cette partie du discours dans les langues vulgaires dérivées du latin; il est vrai que, pour l'explication de la nature de l'article, ils auraient pu s'adresser aux Grecs, mais bien peu de théoriciens étaient au courant des œuvres de grammaire classiques écrites en grec. Ceux qui avaient étudié les ouvrages en question, comme Henri Estienne, n'ont pas laissé d'en profiter et admettent l'article comme partie du discours spéciale. Ils n'ignoraient pas que l'article grec s'était développé du pronom démonstratif, qui avait perdu sa valeur primitive, et quelques-uns 1) entrevoyaient que, suivant le même procédé, l'article roman était issu du pronom démonstratif latin.

En énumérant les parties du discours pour la grammaire qu'il a eu l'intention de composer, Leonardo da Vinci ne mentionne pas l'article et s'en tient par conséquent au cadre latin. L'auteur des *Regole* admet, non seulement l'article, mais — ce qui prouve la grande originalité de ce théoricien — il fait observer que la force de l'article est d'être démonstratif et déterminatif 2). En joignant intimement l'article au pronom, l'exposé de Fortunio forme en quelque sorte une transition aux théories qui admettent l'indépendance de l'article 3). Bembo n'en est pas encore là et considère l'article comme une partie du nom, parce que le nom ne peut „rester debout” sans l'aide de l'article 4). A partir de

1) Robert Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 17: „(Le, La, Les) Hos autem articulos mutuumur à Pronominibus Ille, Illa, Illi.”

2) *Regole* c. 4 B: „E' nomi quando é dimostrano cosa non certa e determinata si pronuntiano senza primo e quarto articolo, come dicendo Io sono studioso. Ma quando egli importano dimostrazione certa e determinata allhora si pronuntiano coll'articolo, come qui Io sono lo studioso e tu el docto.”

3) *Reg. gr.* p. 14.

4) *Prose*, p. 210: „(Gli articoli), senza i nomi, avere luogo non possono in modo alcuno: né i nomi, per la maggior parte, in piè si reggono, senza essi.”

Trissino (1529), les théoriciens italiens estiment que l'article est une partie du discours à part 1); les derniers grammairiens du siècle, Tolomei 2), Castelvetro 3), Varchi 4) et Salviati 5) insistent même énergiquement pour qu'on y voie une caractéristique de la langue maternelle. Dolce seul interrompt la longue liste des défenseurs de l'article et suit entièrement la tradition 6).

Nebrija réclame, dès 1492, l'indépendance de l'article et cette idée lui est venue par l'étude du grec⁷⁾. Valdés, en 1535, ne compare pas seulement l'usage de l'article grec, mais il fait un rapprochement avec l'article arabe *al*⁸⁾. Quant aux autres auteurs, leurs opinions sont partagées: Thamaras⁹⁾ et Villalor¹⁰⁾ nient l'existence d'un article, les auteurs anonymes des grammaires parues en 1555¹¹⁾ et 1559¹²⁾ et Miranda¹³⁾ n'hésitent pas à le reconnaître comme partie d'oraison, donc, après un retour à la tradition au milieu du siècle, la grammaire nouvelle se ressaisit vers la fin.

Soit par l'étude du grec — sa source principale a été Théodore Gaza — soit par celle de sa langue maternelle, Palgrave a été amené à reconnaître l'article¹⁴⁾, mais Dubois, qui lui succède à l'inter-

1) Trissino, *Gramm.*, p. 246. — Carlino (d'après Trabalza, p. 111, note) — Acharisio (d'après Trabalza, p. 119) — Tizzone (d'après Trabalza, p. 121/1) — Gabriele, *Reg. gr.*, p. 4^vo/5 — Giambullari, *Il Gello*, p. 53 et *De la lingua*, p. 51 — Lapini (d'après Trabalza, p. 212) — Ruscelli, *Comm.*, p. 85.

2) *Il Ces.*, p. 65.

3) *Gimta*, p. 1^vo.

4) *Erc.*, p. 150.

5) *Avv.*, IV, p. 140.

6) *Oss.*, p. 21.

7) *Gram.*, p. 94 : „Todas las lenguas, cuantas e oído, tienen una parte de la oración, la cual no sienta ni conoce la lengua latina. Los griegos llaman la *arçon*: los que la bolvieron de griego en latin llamaron le „artículo”, que en nuestra lengua quiere dezir *artejo*.”

8) *Dial.*, p. 28 et p. 35.

9) *Summa y er.*, col. 465.

10) *Gram. Cast.*, col. 484/5.

11) *Vtil y br. inst.*, col. 474.

12) *Gram. d. l. L. V.*, col. 506.

13) *Oss.*, p. 12/3.

14) *Lesclarc.*, p. XXIV et p. 65.

valle d'un an, reste dans la tradition latine 1). Meigret, en 1550, ne fait pas de l'article une partie du discours indépendante, mais il lui donne tout de même une place spéciale, comme nous l'avons vu dans ce qui précède 2). Dans la même année Pillot publie sa grammaire, dans laquelle il énumère l'article parmi les huit parties d'oraison 3) et il va même jusqu'à prétendre que l'article en français a une fonction plus importante qu'en grec ou dans les langues germaniques, vu qu'il désigne les cas et les genres 4). Tous les théoriciens de la langue jugent l'article assez important pour lui attribuer une place à part dans la grammaire 5), et Henri Estienne saisit l'occasion de prouver combien sa langue l'emporte sur le latin par la possession de ce précieux élément du langage, héritage de la langue d'Homère 6).

La chronologie de l'admission de l'article comme partie indépendante du discours montre que les Italiens, représentés par l'auteur des *Regole della lingua fiorentina*, et les Espagnols avec Nebrija ont précédé de quarante ans environ la conception de Palgrave et de soixante ans celle de Meigret et de Pillot. Les Italiens ont tout de suite marché sur les pas du fondateur de la grammaire italienne — les exceptions sont très rares —, deux Espagnols, au contraire, ont, aux environs de 1550, renoncé à l'illustre exemple de Nebrija, sans trop de succès d'ailleurs. Quelques auteurs accordent à l'article une importance capitale comme caractéristique de leur langue nationale, et il est intéressant de constater que ce sont successivement un

1) *Isag.*, p. 90.

2) Voir p. 100, note 3.

3) *Gall. L. Inst.*, p. 12.

4) *Ibid.*, p. 13^vo : „Officium articuli in hac lingua magis est necessarium quam vel in Graeca vel in Germanica: nos enim casus & genera nequaquam diagnosere possumus sine articulo, illi varietatem casuum habent, nos vero nullam.”

5) Robert Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 12. — Garnier, *Inst.*, p. 9/10 : „.....horum autem articulorum cognitio tam necessaria est et qui hinc nostrae Galliae linguae operam daturus est, vt sine illa oleum & operam (quod aiunt) amissurus sit.” — Ramus, *Gramm.*, p. 67/8. — Sainliens, *De pron.*, p. 87.

6) *Conf.*, p. 67 : „Entre autres auantages que nostre langue se peut vanter d'auoir pardessus la Latine, est l'vsage des Articles. il n'y a partie d'Oraison en laquelle le François soit de meilleur accord avec le Grec qu'il est en ceste-ci.”

Espagnol. Valdes¹⁾, un Italien, Varchi²⁾, et un Français, Sainliens³⁾, qui font observer cela à leurs lecteurs. Pour ce qui est de la valeur déterminative de l'article, elle n'était pas généralement reconnue au XVII^e siècle et bien des théoriciens ne voient dans cette partie d'oraison qu'un moyen de désigner le genre et le cas⁴⁾ : c'est d'ailleurs un problème qui n'aura toute son importance qu'à l'époque de la grammaire philosophique.

6. La séparation entre l'article et le pronom.

D'après Priscien⁵⁾, les Stoiciens entendaient par *ἐξόφρα* aussi bien l'article que le pronom ; c'était aux environs de 300 ans av. J.-C. que Zénodote sépara l'article du pronom⁶⁾. Cette distinction avait évidemment peu d'intérêt pour les grammairiens latins ; la confusion qu'ils constataient chez les Romains, mais surtout la ressemblance des articles et des pronoms dans les langues vulgaires, ont induit en erreur quelques théoriciens du XVII^e siècle : il y en a, parmi eux, qui admettent un article comme partie du discours, mais qui, en même temps, appellent „article” les pronoms personnels de la troisième personne.

1) *Dial.*, p. 44 : Coriolano : „.....dezidine si tenéis por cosa de mucha importancia la observancia destes articulos.” — Valdes : „Yo os diré de qué tanta, que en Castilla tenemos por averiguado que un extrangero, por maravilla sabe usar propriamente dellos, Por tanto os aconsejo que miréis muy bien en ello.”

2) *Erc.*, p. 150 : „La lingua volgare ha gli articoli, i quali non ha la latina, ma sibbene la greca, i quali sono di grandissima importanza, e apparare non si possono, se non nelle culle, o da coloro che nelle zane, cioè nelle cune, apparati gli hanno, perchè in molte cose sono diversi dagli articoli greci così prepositivi, come suppositivi

3) *De pron.*, p. 87 : „Articulus siquidem est veluti symbolum, quo peregrinos à nostratibus facile distinguamus.”

4) Melanchon, qui a écrit sa grammaire latine en 1525, a une meilleure conception de l'article : *Gramm. Lat.*, p. 173 : „Est enim Articulus, non qui in Grammatica tantum declinatione casus aut genera indicat, sed quo in sermone etiam certam rem significamus.”

5) *Inst. Gramm.* (Keil II. 54. 12) : „articulis autem pronomina connumerantes (Stoici) finitos ea articulos appellabant, ipsos autem articulos, quibus nos careamus, infinitos articulos dicebant.”

6) Lersch, *Die Sprachphilosophie der Alten*, II, p. 57.

Ce qui précède ne s'applique pas à Portino ; au contraire, car bien qu'il ne reconnaisse pas l'article comme partie du discours il le sépare du pronom¹⁾. Giambullari²⁾ reproche à l'auteur des *Prose* de ne pas avoir vu la différence entre les articles *il, la, li, le, et* les pronoms qui y ressemblent, mais il est injuste à l'égard de Bembo : celui-ci ne dit pas expressément qu'il faut les séparer, mais il résulte de la rédaction de son livre, dans lequel il traite des articles immédiatement après le substantif³⁾ et des pronoms *lo, la, li, le, gli* après les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne⁴⁾, qu'il distingue nettement ces deux groupes de mots. À plusieurs endroits de sa grammaire, Dolce confond l'article avec le pronom de la troisième personne, quand ce pronom est à un cas oblique⁵⁾. Nous venons de voir que Giambullari se donne l'air de corriger Bembo en séparant l'article du pronom. Castelvetro avait découvert que la même forme latine (*ille, etc.*) doit avoir été à la base des articles et des pronoms de la troisième personne, et cela l'amène à s'exprimer d'une façon qui pourrait faire croire qu'il ne se rend pas compte des différentes valeurs grammaticales de ces formes⁶⁾. Varchi, qui est bien plutôt philosophe que grammairien, se soucie peu des appellations grammaticales ; son point de vue est : „povv'u qu'on s'entende”¹⁷⁾ Aucun auteur ne se prononce aussi clairement à ce sujet que Ruscelli, qui écrit que les mêmes lettres formant les mêmes mots,

1) *Reg. gr.*, p. 14 v^o : „Quando alcuno de gli articoli gia detti si aggiungono al verbo, tutto c'habbiano la voce loro, la significazione è di pronome.”

2) *De la lingua*, p. 69.

3) *Prose*, p. 210.

4) *Ibid.*, p. 221.

5) *Oss.*, p. 44 : „In uoce di *Lui*, o di *Lei*, si suol dare l'Articolo *Il, Gli, o* anco *Li, Le, e La*, nel secondo, e nel terzo Obliquo ;” — *Ibid.*, p. 77 : „Componsi il se con l'articolo *il*, gettendosi uia la uocale del detto articolo. *Sel crede, Sel tiene.*” — *Ibid.*, p. 155 : „..... quando l'articolo in uoce di pronome, cominciando da consonante, s'accompagna col fine del verbo, *Arnolla ; aprilla, cioè lui amò, lei aprì.*”

6) *Giunta*, p. 11 v^o : „.....l'articolo, è uicnome accorcio ad essere aggiunto a nomi, & per la maggior parte preso da Quello,

7) *Erc.*, p. 156/7 : „(pronomi relativi : *la, le, li, lo, il, le ; mi, ti, si, ci, vi, me*) C. : „I primi sei pajono piuttosto articoli, che pronomi.” V a r c h i : „È vero, e così sono chiamati da alcuni, perchè anco appresso i Greci gli articoli prepositivi si pongono per li pospositivi ; ma questo non importa ; basta che noi c'intendiamo.”

servent à des fonctions toutes différentes¹⁾. Salviahi, avec qui se termine le siècle, distingue définitivement *il, lo, la, li, gli, le* comme articles d'avec les mêmes formes comme pronoms²⁾.

Ni Nebrija³⁾ ni Valdés⁴⁾ n'ont hésité à séparer résolument les articles des pronoms, et si l'auteur de l'*Vtil y breve institucion*⁵⁾ et Miranda⁶⁾ s'expriment peu nettement, ce n'est pas qu'ils ne voient pas clair dans la question, mais que les termes dont ils se servent sont quelque peu équivoques; il convient cependant de noter que les expressions „artículos demonstrativos” et „pronomi relativi” se rencontrent plus d'une fois au XVII^e siècle pour désigner les pronoms personnels.

La désignation du pronom personnel par le terme „relatif” se rencontre souvent aussi dans les grammaires françaises. Dubois s'en sert⁷⁾ dans son exposé des pronoms, dont la clarté laisse beaucoup à désirer. Meigret, en parlant de l'emploi de *le, la, les* comme pronoms, distingue nettement l'article de cette espèce de mots⁸⁾.

1) *Comm.*, p. 159: „Gli articoli del primo & del quarto caso, così de' maschi come delle femine, diuengono pronomi nell'vno, & nell'altro numero. O volendo noi parlar più propriamente diremo, che non gli articoli diuengon pronomi, ma che quelle stesse lettere, che seruono in essi articoli, seruono ancora ne i pronomi.”

2) *Avv.*, IV, p. 273/4: „..... il e lo e la, e li e gli e le, non solamente per articoli, ma eziandio per pronomi s'adoperano nel volgar nostro: il padre

3) *Gram.*, p. 95: „I ninguno se maravilla que *el, la, lo*, pusimos aqui por articulo, pues que lo pusimos enel capitulo passado por pronombre, por que la diversidad delas partes dela oracion no está sino enla diversidad dela manera de significar:

4) *Dial.*, p. 48.
5) *Vtil y br. inst.*, col. 475: „Estos articulos, algunas veces puestas à la fin de los verbos, valen tanto como articulos demonstrativos ó delativos, como, Adonde está vuestro padre, porque vengo à visitarle?”

6) *Oss.*, p. 17: „L'articolo *el*, voltandolo all'incontro, che *fa le*, s'usa spesso uolte mettendolo in fine de i verbi, & alhora ha forza di relatiuo, o d'articolo demonstratiuo, si come, *digale, habiele, prendarle, uengo a uisitarle, uoy a uerle*.”

7) *Isag.*, p. 108: „Dicimus enim, pres le fil de Pierré, à propé illum filium Petri. Sed le potius ibi est articulus. Illam vero demonstrationem per hunc istum efferimus: vt par ch'est homé tout est fait. Relatiue autem dicimus, ego illum video, *g'-e le voi*.”

8) *Gramm.*, p. 75.

Pillot énumère, parmi les autres formes des pronoms, aussi, *le* et *la*, articles¹⁾, ce qui fait soupçonner que ce grammairien ne se rend pas suffisamment compte des valeurs différentes de ces parties du discours. Robert Estienne²⁾ et Garnier³⁾ sont de nouveau dans la bonne voie, Matthieu, au contraire, appelle toujours „article” ce qui est pronom⁴⁾. A partir de Ramus⁵⁾ la question est tranchée pour de bon, car pour lui, pour Cauchie⁶⁾ et pour Henri Estienne⁷⁾ il s'agit de mots bien différents, et Sainliens ajoute même qu'il existe en français une troisième valeur du mot „là”, à savoir celle d'adverbe⁸⁾.

La découverte presque immédiate des valeurs différentes des articles et des pronoms, dont les formes non seulement se ressemblent, mais sont souvent identiques, et la séparation définitive de ces groupes de mots par les premiers théoriciens de la langue vulgaire, font honneur à leur talent de linguistes et de grammairiens, d'autant plus que le latin ne pouvait leur servir de guide. Parmi les Italiens, il n'y a que Dolce qui n'ait pas bien compris le problème et, pour ce qui est des Français, on peut faire le même reproche à Pillot et à Matthieu. Les rapprochements possibles entre les exposés des grammairiens italiens, espagnols et français sont trop peu sûrs pour qu'on s'y arrête même un instant.

1) *Gall. L. Inst.*, éd. 1561, p. 62.

2) *Gall. Gr. lib.*, p. 20: „Funguntur (articuli) & vice relatiuorum, tunque sunt Pronomina: veluti, *Tay uer Pierre, & le uoirez*.”

3) *Inst.*, p. 43: „*Le & la* relatiua sunt quandocunque supra verbum cadunt. Quando vero supra nomen, tunc sunt articuli.”

4) *Sec. Denis*, p. 17 v^o: „(Les articles) ne sont ils pas mis après quelquefois ? exemple, *Ignorance est meschante, fuyz la* : ouy, mais cest figure de parler

5) *Gramm.*, p. 133.

6) *Gramm. Gall.*, p. 41: „*Le, la, les*, frequenter relationem notant, ac tum uerbis ferè semper gaudent: ut, *me tiendrez vous promesse ? Ouy, ie la tiendray*.” — *Ibid.*, p. 92: „*Le, & la*, substantiuus adhaerentia, articuli censentur: pronomina sunt relatiua, si tisdem destituantur.”

7) *Conf.*, p. 16. — *Hyp.*, p. 174: „Observa porro, in illa oratione, *La troussé qu'on m'a baillée, on me l'a baillée belle*, particulam *la* priore loco esse articulum: at posteriore, (vbi per apostrophum eliditur vocalis a) pronomen relatiuum. Sic in ista oratione, *La femme qu'on luy a baillée, on la tient pour sage*.”

8) *De pron.*, p. 90.

7. La contraction de la préposition avec l'article.

Les Italiens ont tout de suite rangé *del, al, dal, delle,* etc. parmi les articles. Bembo ne dit pas expressément qu'il s'agit d'une contraction de la préposition avec l'article, mais il résulte du passage où il met en regard *Di Pietro, A Pietro, Da Pietro et Del fume, Al fume, Dal fume* 1) que *del, al* et *dal* sont pour lui des formes contractées. Dolce 2), Giambullari 3), et surtout Castelvetro 4) s'expriment plus clairement et, pour Yarchi 5), ni pour Ruscelli 6), ni pour Salviati 7), ces combinaisons n'offrent plus aucune difficulté.

En ancien espagnol la contraction de la préposition avec l'article a été plus fréquente qu'en espagnol moderne, où l'on ne connaît que les combinaisons *del* et *al*. Les théoriciens du castillan ont eu peu de peine à pénétrer ce secret de leur langue 8).

L'auteur de l'*Esclarcissement* expose d'une façon parfaite comment doivent s'expliquer les formes françaises *du, des, au, aux, es* 9), mais ses successeurs ont éprouvé plus de difficulté là où il s'agissait des mots en question. Dubois effleure à peine ce sujet 10) et si

1) Prose, p. 210.

2) Oss., p. 31.

3) De la lingua, p. 68.

4) Giunta, p. 3^{vo}: „Ne altri si lasci dare ad intendere, che *Del* riesca di *Di* & *d'ill*.”

7) *Avv.*, IV, p. 264.

9) *Comm.*, p. 388.

1) *Avv.*, IV, p. 264.

8) Nous nous contentons d'une citation empruntée à Valdés, *Dial.*, p. 36: „Para el genitivo masculino tenemos *del*, diciendo *del hombre*, y para el femenino de *la*, diciendo de *la muger*. Aunque yo creo, assi en el un género como en el otro, sobre el artículo del nominativo se añade un *de*, sino que en el masculino se pierda la *e*, y por no dezir de *el hombre*, dezimos *del hombre*.”

9) *Lesclarc.*, p. 140: „Confused composition with these artycles *le* and *les*. For, so often as the sentence falloth so that these wordes a *le*, de *le*, or *en le* do come togyuder, they use for a *le* to write *av*, for de *le*, *dv*, for *en le*, *ov* But so often as the sentence falloth, so that any of the prepositions do come before this article *les*, they use to compounde these prepositions and *les* confusedly togyder and tourne a *les* into *aux*, de *les* into *des*, and *en les* into *es*.”

10) Il part des prépositions latines: *Isag.*, p. 154: „*Ad*: a, au, o, *vade ad patrem tuum*, à ton père, *ad patriam*, au vel o pai, *ad patriam tuam*, a ton pai.”

nous comprenons bien un passage qui concerne la déclinaison 1), ce grammairien considère les articles composés avec *à, de,* comme des prépositions. Cette désignation par „prépositions” est d'ailleurs très générale au XVII^e siècle, et se rencontre entre autres chez Meigret 2). Pillot voit clair dans la question 3), Péron 4) fait fausse route. Robert Estienne dit que le pluriel des particules *de* et *au* est *des* et *aux*, et admet ces articles composés parmi les prépositions 5). Matthieu parle très négligemment des „particules comme à, aux, de, là, cà, de là, deçà, et leurs semblables 6), Ramus fait observer que les prépositions *au, aux, du, des* s'emploient sans article, preuve évidente qu'il ignore que l'article est compris dans ces mots 7). Cauchie, non plus, n'a vu qu'il s'agissait d'une contraction 8). Henri Estienne a été le premier, après Palsgrave, à s'apercevoir que *du* tient de la nature d'une préposition et de l'article, „car”, dit-il, „quelquesfois (cette particule *du*) semble estre opposée à *D'un*, comme nous auons tantost veu *Vn* opposé à *Le*” et il met en regard l'un de l'autre „au couronnement d'*Vn Roy*” et „au couronnement du *Roy*” 9). Au fond, cette affirmation est vague, et c'est seulement au milieu du XVIII^e siècle que le problème trouva une solution définitive, qui fut donnée par Du Marsais 10).

Il y a lieu de s'étonner que les grammairiens français aient tardé à démêler le problème des contractions, au point qu'il leur a fallu

1) *Isag.*, p. 96: „Declinatio nobis vt Hebraeis est perquam facilis, si modo pro plurali addas s singulari, & articulos pernoueris, certe paucissimos & eos à pronomiibus & praepositionibus corrogatos.”

2) *Gramm.*, p. 71: „..... nous forgeons (les cases) par les prépositions de, du, des, à, aux, par, qu'aucuns appellent articles.”

3) *Gall. L. Inst.*, p. 13: „Dicitur (enim) *Les gestes des femmes*, gestus mulierum, *La pruneille des yeux*, pupilla oculorum, Non autem *Les gestes de les femmes*, *La pruneille de les yeux*.”

4) *De l. Gall. or.*, p. 107: „In virilium quidem nominum recto ó illi (sc. Graeci) dicunt nos le his temporibus & locis dicitur. Vt enim illi roò dicunt, sic nos du dicitur.”

5) *Gall. Gr. lib.*, p. 82.

6) *Second Devis*, p. 34.

7) *Gramm.*, p. 188.

8) *Gramm. Gall.*, p. 48.

9) *Conf.*, p. 69.

10) Voir Sahlin, p. 233.

encore deux siècles après l'œuvre d'Henri Estienne pour arriver à une réponse satisfaisante. Nous constatons en même temps que les premiers théoriciens du vulgaire français n'ont pas tiré parti des découvertes de leurs devanciers italiens et espagnols et que ceux-là seuls qui, tels Palsgrave et Henri Estienne¹⁾, avaient institué des comparaisons avec d'autres langues, ont cherché dans la bonne direction. Il en résulte une fois de plus que la possession d'une seule langue ne suffit nullement à révéler tous les secrets du langage humain, mais qu'à côté d'une pénétration philologique naturelle, il faut une vaste érudition.

8. L'article partitif.

La difficulté qu'éprouvaient les grammairiens français à se rendre compte des contractions pourrait s'expliquer peut-être par le fait que *du* et *des* se rencontrent dans la langue avec une tout autre valeur, savoir la valeur partitive. Il paraît que Meignet non seulement a compris la fonction de ces parties du discours, mais qu'il a entrevu le développement historique de l'article partitif, en écrivant : „Et quand nous proposons (la préposition *de*) aux noms avec quelque adjectif numéral il est partitif : comme je mange de trois viandes”²⁾. Robert Estienne juge que d'un côté *du* et *des* ont la valeur de pronoms indéfinis, mais que, d'autre part, ces mots s'emploient dans la signification de la préposition de suivie du pronom démonstratif³⁾. Garnier⁴⁾ et Ramus⁵⁾ ont bien expliqué la valeur de l'article partitif et Henri Estienne ne laisse pas échapper

1) Dans le Chapitre IV nous aurons l'occasion de constater qu'Henri Estienne était assez bien au courant de l'ancien français qui possède de nombreuses contractions : il n'a pas su en tirer profit.

2) *Gramm.*, p. 164.

3) *Gall. Gr. lib.*, p. 18 : „Du & des aliquando ponuntur vice pronominis : veluti quum dicimus, *Il y a du vin la dedans. Il y a des hommes la dedans* : istud est idem significat ac si diceret, *Il y a aucuns hommes. Du similiter nonnunquam est vice de & ce, demonstrativorum* : veluti, *Le mange du mouton que nous avons tué, hoc est de ce mouton.*”

4) *Inst.*, p. 22/3 : „Praeterea quandocumque partem aliquis rei petimus aut significamus, semper genitivo casu cum suo articulo vitmur loco accusativi : (de l'argent, des livres, du pain).”

5) *Gramm.*, p. 192/5.

cette occasion pour faire des rapprochements avec le grec en comparant *φαγῆν τῶν ἄγρων, φαγῆν τῶν ἄγρων, φαγῆν ἄγρων* avec les façons de parler françaises „manger du pain, manger le pain, manger pain”¹⁾.

9. L'article indéfini.

Nous avons dit dans ce qui précède²⁾ que le groupe des noms de nombre était incorporé au XVII^e siècle dans la catégorie des noms. Or, les grammairiens considéraient les mots *un* et *une* comme faisant partie des noms de nombre, par conséquent des noms, et le premier théoricien à s'écarter de cette conception fut Salviati, qui, en 1584, proposa le terme *accompagnanome*³⁾.

Nebrija⁴⁾ avait déjà signalé en 1492 la valeur spéciale de l'article indéfini, qu'il traduit par le latin *quidam*, mais il ne désigne pas cette particule par un nom particulier.

En France la division des articles en deux catégories se rencontre tout de suite chez le premier grammairien du vulgaire⁵⁾ ; Robert Estienne⁶⁾, Sainliens⁷⁾ et Cauchie⁸⁾ font également une mention

1) *Conf.*, p. 3.

2) Voir notre exposé des parties du discours, p. 96.

3) *Adv.*, IV, p. 104/5 : „Dal nome, nell'opera del sentimento, tuttoché nome sia anch'ella, è forse da distinguere una certa parte del favellare, che *accompagnanome* in questi libri ci piace di nominarla : posticché proprio titolo non l'è ancora che noi sapiamo, stato dato nel volgar nostro : nè dal Latino o dal Greco il possiamo torre in prestanza, che cotai parte non usarono in lor sermone, nè conoscerla, non che nominarla non poteron per conseguente. Ed è questa che noi diciamo, la voce *uno* o *una*, quando non come numerale, ma per una cotale accompagnatura si mette davanti a nome che si ponga nel minor numero : che di rado non s'avendo l'articolo, senza essa lo troverai : ma con esso articolo non vi può mai aver luogo : *si levò una voce, che Tristano era morto.*”

4) *Gram.*, p. 91 : „Este nombre „uno”, o es para contar, y entoces no tiene plural, ; o es para demostrar alguna cosa particular, como los latinos tienen *quidam*,”

5) *Lesclarc.*, p. 65 : „Articles they have but II, *ung* a, and *le*, the.”

6) *Gall. Gr. lib.*, p. 18 : „Frequenter etiam vitmur his duobus *Ung* & *Une* vice articulorum, vt quum dicimus *ung liure*, pro libro ; *Une femme*, pro *foemina.*”

7) *Littélon*, p. 185.

8) *Gramm. Gall.*, p. 80 : „Vitmur voce un tanquam articulo improprio, non ut numeri principium fit : ut, *un homme, une femme*,”

spéciale de la fonction des mots *un* et *une* comme termes indéfinis, sans d'ailleurs se servir de la désignation moderne. C'est seulement en 1660 que la *Grammaire de Port-Royal* introduisit la distinction encore en usage, des articles du français en deux sortes : l'article défini *le, la, les* et l'article indéfini, *un* et *une* 1).

Nous pouvons dire ici encore que c'est par la traduction ou par l'étude comparée des langues que les premiers théoriciens ont été amenés à isoler l'article indéfini : Nebrija compare le latin *quidam* et Palsgrave se rappelle évidemment qu'en anglais il y a deux possibilités de traduire le français *un* et *une* (*one* et *an*). Les Italiens ont bien tardé à se rendre compte de la fonction particulière des articles indéfinis, ce dont on peut s'étonner, vu que plusieurs d'entre eux ont donné à plusieurs reprises les preuves d'un sens grammatical peu commun.

10. Les pronoms.

Dans le chapitre des pronoms des premières grammaires règne l'arbitraire le plus absolu ; le tort des grammairiens a été surtout d'avoir cherché dans l'étymologie du mot „pronom” la base de sa définition 2) ; pour eux ce terme représente, en outre, un concept vague et élastique, et il n'existe pas la moindre régularité dans la subdivision de ce qu'on appelait „pronom”.

Fortunio se contente de donner des exemples de l'emploi des pronoms 3) ; il ne rédige pas de paradigmes et admet une division d'après les cas, de sorte que, dans une première règle, il réunit les pronoms qui s'emploient au nominatif, etc. 4). Bembo évite une terminologie précise et traite successivement — nous nous servons de la nomenclature moderne — des pronoms personnels, démonstratifs, indéfinis, interrogatifs et corrélatifs 5). Trissino distingue,

1) Voir Sahlén, p. 223.

2) Donat, *Ars minor* (Keil IV, 357, 1) : „pars orationis, quae pro nomine posita tantundem paene significat personamque interdum recipit.”

3) Ce grammairien traite des articles immédiatement après les pronoms ; *Reg. gr.*, p. 14 : „La quinta regola chiudete li pronomi, sarà degli articoli. liquali, per hora Prisciano in ciò seguendo, tra essi mi ha parso connumerare.”

— Voir aussi p. 119, note 1.

4) *Reg. gr.*, p. 12.

5) *Prose*, p. 215/230.

d'après la signification, quatre espèces de pronoms (démonstratifs, relatifs, réciproques et possessifs) 1). Acharisio maintient la division en quatre, mais au lieu des pronoms réciproques, il admet les pronoms indéfinis 2). Dolce juge qu'il existe deux catégories de pronoms, „pronomi principali”, c'est-à-dire pronoms personnels et démonstratifs ensemble, et „pronomi derivati”, ce sont les possessifs 3). La nomenclature de Giambullari diffère totalement de celle de ses prédécesseurs ; il en arrive à constituer une catégorie à part, „pronomo regionale”, qui comprend un seul mot, „nostrale” 4). Castelvetro 5) critique l'exposé de l'auteur des *Prose* et ébauche un système qui, à son tour, diffère de ceux de Ruscelli 6) et de Salvini 7). Le dernier propose une distinction en pronoms substantifs et en pronoms adjectifs, ce qui s'est trouvé être très utile pour une bonne compréhension de cette espèce de mots 8).

Nebrija reconnaît deux sortes de pronoms : primitifs (nos pronoms personnels et démonstratifs) et dérivés (nos pronoms possessifs) 9). Dans la liste des pronoms établie par Villalon 10), ne figurent pas les pronoms personnels de la troisième personne aux cas obliques. Le chapitre des pronoms chez Miranda est assez complet, mais sa classification est dépourvue d'ordre 11).

La subdivision des pronoms en cinq classes (personnels, démon-

1) *Gramm.*, p. 261 : „Secondo la voce (il pronome) è o primitivo, o derivato (io, tu, se, — mio, tuo, suo) ; secondo la significazione : dimostrativi, relativi, reciproci, possessivi.”

2) *Voc.*, p. 5.

3) *Oss.*, p. 40/1.

4) *De la lingua*, p. 62.

5) *Giunta*, p. 72 v^o/73 : „..... de pronomi alcuni sono relativi, alcuni dimostrativi & alcuni relativi & dimostrativi.” (relativi : *egli, ella, gli, le, lo*. — dimostrativi : *colui*.....).

6) *Comm.*, p. 126/146 ; au fond, il n'admet pas de division, mais il traite successivement des pronoms *io, tu, egli, colui, costui, questi, costoro, cotestui, quello, altri, esso, mio, tuo, suo, vostro, altrui, costoro, coloro, loro, ilquale, quale, tale, cotale, tanto*, etc.

7) *Avv.*, IV, p. 35.

8) *Avv.*, IV, p. 195 : „..... concio sie cosa, che de' pronomi altri sieno sustantivi, altri addiettivi, come i nomi, nè più nè meno.”

9) *Gram.*, p. 92.

10) *Gram. Cast.*, col. 490.

11) *Oss.*, p. 86/98.

stratifs, possessifs, relatifs et interrogatifs) est assez générale chez les auteurs français; elle se rencontre chez Palsgrave¹⁾, chez Dubois²⁾ et chez Meigret³⁾. D'autres cependant réunissent les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne avec les pronoms démonstratifs, alors que le pronom de la troisième personne fait partie des pronoms relatifs; de plus, les interrogatifs sont réunis avec les relatifs. Ce système, qui comprend par conséquent trois groupes de pronoms, fut adopté par Pillot⁴⁾, Robert Estienne⁵⁾, Garnier⁶⁾, Ramus⁷⁾ et Du Vivier⁸⁾.

On peut dire en bonne justice qu'il n'y a dans les premières grammaires du vulgaire rien de plus compliqué, rien de plus indécis, rien de moins complet que les chapitres consacrés aux pronoms. La confusion presque inextricable que nous y constatons tient en grande partie à l'instabilité de la nomenclature, défaut général, dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite. Toutefois nous croyons utile de faire suivre, dès maintenant, une liste des termes qui s'emploieraient du temps de la Renaissance pour désigner les différents genres de pronoms :

Pronoms personnels	pronoms primitifs, principaux, démonstratifs et, pour la troisième personne, pronoms relatifs.
Pronoms réfléchis	pronoms relatifs.
Pronoms possessifs	pronoms dérivés.
Pronoms démonstratifs	pronoms primitifs, principaux.
Pronoms indéfinis	„pronomi universalii” (Salviati).
Pronoms corrélatifs	„pronomi rassomigliativi” (Salviati).

1) *Lesclarc*, p. 74.
2) *Isag.*, p. 105/113. Il traite d'abord des pronoms personnels et ensuite des pronoms démonstratifs, sans transition aucune.

3) *Gramm.*, p. 63/82. Il ajoute encore le groupe des pronoms réciproques.

4) *Gall. L. Inst.*, p. 22/22 v^o : „Pronominum quaedam sunt demonstrativa : vt *le moy, Tu, toy,* *Cestuy-la,* quaedam relativa, *qui, lequel, il, ils,* quaedam possessiva, *mon, ma,*”

5) *Gall. Gr. lib.*, p. 21/30.

6) *Inst.*, p. 23 : „Horum autem pronominum triplex est ordo : primus est demonstratiuorum : secundus possessiuorum : tertius possessiuorum.”

7) *Gramm.*, p. 152.

8) *Fond.*, p. 3 v^o.

Nous traiterons, dans un paragraphe spécial, des discussions grammaticales qui se sont engagées au sujet de la valeur des mots *en* et *y*.

11. *Les conjugaisons.*

La classification des verbes se fait au XVII^e siècle de plusieurs façons, par exemple en verbes actifs, passifs et neutres, ou bien en verbes personnels et impersonnels, mais ces subdivisions sont d'ordre théorique, tandis qu'il s'agissait dans les premières grammaires surtout de codifier la langue, ce qui nécessitait un cadre concret pour y caser les groupes de mots. Ainsi le problème du nombre des conjugaisons à admettre était de bien plus d'importance que la question de savoir s'il faut distinguer entre les verbes actifs et neutres, etc.

Les grammairiens latins, qui distinguaient dans leur langue trois ou quatre conjugaisons¹⁾, avaient repris la classification des verbes de leurs modèles grecs, en particulier d'Aristarque, l'inventeur des paradigmes (*σύνταξις*). À leur tour les théoriciens du vulgaire ont suivi les Latins, non sans se demander toutefois s'il n'y aurait pas moyen de simplifier le système latin et de l'adapter aux besoins de leur langue.

L'auteur de la première grammaire de l'italien s'écarte déjà de la tradition en prenant comme base, non pas la terminaison de l'infinitif, mais celle de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, „*ama*” et „*scrive*” ; il admet par conséquent deux conjugaisons²⁾, et ainsi fait Fortunio³⁾. Bembo imite le latin en admettant quatre conjugaisons, mais n'oublie pas de comparer également

1) *Donat, Ars minor* (Keil IV. 359. 12) : „Coniugationes verborum quot sunt ? Tres. Quae ? (amo, -as : doceo, -es : lego, -is et audio, -is)” — *Priscien, Inst. gramm.* (Keil II. 442. 22) : „sunt igitur coniugationes quattuor apud Latinos, cum apud Graecos decem sint.”

2) *Regole*, c. 9 A.

3) *Reg. gr.*, p. 14 : „La prima regola sia, che nella vulgar lingua solo due coniugationi delli verbi si possono per mio giudicio considerare. la prima è, quando la terza persona del primo numero del modo indicatio, & presente tempo finisce in questa uocale *a* (*ama*). la seconda coniugatione è, quando delli verbi la terza persona predetta quest'altra uocale *e* haue per finimento. (*legge*)”

les désinences de la troisième personne 1). Trissino propose trois conjugaisons 2), mais cette idée n'eut pas de défenseurs dans le courant du XVII^e siècle; on n'ignore pas qu'actuellement le système des trois groupes, inauguré par Trissino, est généralement admis, vu qu'il était naturel de réunir les conjugaisons en *-ère* et *-ère*, qui sont conformes en tout, excepté dans l'infinitif. La majeure partie des grammairiens de la Renaissance n'en étaient pas encore à cette conception, mais constatant que l'italien était issu du latin, ils trouvaient tout naturel de distinguer quatre groupes de verbes, comme le latin. Telle était la théorie de Tizzone 3), d'Acharisio 4), de Corso 5), de Castelvetro 6), de Lentulus 7), de Varchi 8) et de Ruscelli 9). Après Fortunio il n'y a que deux théoriciens qui estiment que deux conjugaisons suffisent, Gabriele 10) et Dolce 11), et Giambullari est seul à en admettre cinq 12).

L'espagnol s'est déjà de très bonne heure distingué des autres langues romanes par une complète unification entre les conjugaisons *en -ère* et *en -ère*, de sorte que, depuis Nebrija jusqu'à nos jours,

1) *Prose*, p. 230: „Il qual verbo tutto che di quattro maniere si veda essere così nella nostra lingua, come egli è nella latina; conciossiacosachè egli in adjuante voci così termina, come quello fa, che amare, valere, leggere, sentire da noi medesimamente si dice: non perciò usa sempre una medesima regola con esso lui. Anzi egli in queste altre voci due vocali solamente ha ne suoi fini, am a, vale, legge, sente; dove il latino ne ha tre, come sapete.”

2) *Gramm.*, p. 251: „La conjugazione prima è di quei verbi, la cui terza persona singolare nel Demonstrativo del presente finisce in a, e la prima singolare nel Demonstrativo del passato indeterminato finisce in ai, e l'infinito del presente in are. La seconda conjugazione e, ei (si) ere. La terza conjugazione e, it, ite.”

3) D'après Trabalza, p. 122.

4) *Voc.*, p. 11.

5) *Fondamenti*, p. 43.

6) *Gramm.*, p. 29 v^o.

7) *Ital. gramm. praec.*, p. 85.

8) *Exc.*, p. 96.

9) *Comm.*, p. 214.

10) *Reg. gr.*, p. 22.

11) *Oss.*, p. 55.

12) *De la lingua*, p. 86/7: „Le sorti, o maniere de verbi da Latini chiamate conjugationes, sono cinque a noi, come a Greci; ma non già in quella guisa medesima. Et conosconsi, per la diversa terminazione dello infinitivo, che è, amare, vedere, leggere, videre & porre.”

aucun grammairien n'a hésité à réduire les quatre groupes latins à trois groupes en castillan. A en croire Miranda, il y aurait eu des auteurs qui admettaient deux conjugaisons, prenant comme base la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif 1), mais il est probable qu'il s'agit là d'un caprice individuel d'un auteur obscur. Il n'y a eu au XVII^e siècle que trois théoriciens français qui se soient éloignés de la tradition en instituant trois au lieu de quatre conjugaisons: Palsgrave 2), Garnier, qui admet trois groupes de verbes réguliers et une quatrième conjugaison irrégulière 3), et Mathieu 4), dont la grammaire a été composée d'après des modèles italiens, comme nous le verrons dans la suite. Tous les autres grammairiens adoptent la classification encore en usage de nos jours 5).

Si les Espagnols ont résolu sans discussion le problème du nombre des conjugaisons, c'est que le développement de leur langue rendait impossible de s'y tromper. Pour ce qui est de l'italien, on ne voit pas bien quelle aurait été l'utilité d'admettre deux conjugaisons, avec, comme point de départ, la troisième personne singulier; l'histoire ultérieure de la grammaire italienne a donné raison à Trissino, le seul

1) *Oss.*, p. 117: „Tre maniere hauemo di verbi, quantunque i Latini habbiano quattro, i quali si conoscono, ouer distinguono da gli infiniti, ma se hauemo risguardo alle seconde persone, come alcuni vogliono, non hauemo più di due, come si uederà: la prima è in ar, la seconda in er, la terza in ir hauendo (risguardo) alle seconde persone, hauemo due, una in as, & l'altra in es.”

2) *Lesclarc.*, p. 87: „Conjugations be III. The first conjugation hath his present tens and participle preterit endyng in e and his infinitive mode endyng euer in er (je parle, jay parlé, parler). The seconde conjugation in is, in yr in sr, in s, t, u or yr, in re or in yr (je bas, jay bati, bâtre; je dors, jay dormy, dormy).”

3) *Inst.*, p. 45: „Conjugationes autem verborum quatuor sunt, tres regulares & una irregularis: quae à praeteritis perfectis indicatur, sed perfectus ab infinitiuis dignoscuntur. (é, -er; i, -ir; u, -re) Quarta autem conjugatio irregularis est, regulis comprehendendi non potest.” — *Ibid.*, p. 68: „De quarta conjugatione, sum, habeo, facio, eo, dico & similia.”

4) *Sec. Devis.*, p. 23 v^o/24: „(les verbes) sont a cognoistre en troys formes et manieres (-er, -ir, -re)“ Notez le terme „maniere” dont ce grammairien se sert à l'imitation des Italiens.

5) Dubois, *Isag.*, p. 119. — Meigret, *Gramm.*, p. 99. — Robert Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 35. — Pillot, *Gall. L. Inst.*, p. 40. — Ramus, *Gramm.*, p. 81. — Cauchie, *Gramm. Gall.*, p. 124/151. — La Noue, *Dictionnaire*, p. 338.

que nous sachions, qui ait adopté le système de trois groupes de verbes. Il se peut que Donat, qui reconnaît en latin trois conjugaisons, lui ait suggéré ce nombre, ce qui pourrait aussi être le cas pour Palsgrave, Garnier et Matthieu.

12. Les modes.

Les Grecs croyaient que les modes du verbe (*ἑνώνυμοι*) exprimaient des dispositions mentales (*διαθέσεις ψυχῆς*) et cette erreur fut reprise par les grammairiens latins¹⁾ et par ceux de la Renaissance. Si les Latins avaient vu que le mode n'est pas dans la pensée de celui qui parle, mais dans la forme du verbe, ils auraient supprimé l'optatif et ils n'auraient admis que quatre modes. Pour les premiers théoriciens du vulgaire s'ajoute à ces difficultés celle de la place et de la valeur du conditionnel, auquel nous consacrerons un article spécial²⁾.

La conception généralement admise au XVII^e siècle au sujet des modes est celle qui consiste à voir un optatif dans les phrases exprimant un désir, et un subjonctif dans les propositions dépendant d'une conjonction. Les *Regole della lingua fiorentina*³⁾ contiennent un système de modes, conforme à celui des grammairiens latins. Fortunio fait observer que l'impératif est contenu partiellement dans l'indicatif, partiellement dans le subjonctif, et que les formes de l'optatif sont identiques à celles du subjonctif, de sorte qu'il se décide à ne parler que de „celles qui sont nécessaires“⁴⁾. Cette théorie est intéressante, mais elle n'implique nullement que Fortunio rejette le mode impératif et le mode optatif, pas plus que Trissino⁵⁾, Tizzone⁶⁾, Acharisio⁷⁾,

1) Donat, *Ars minor* (Keil IV. 359. 7), admet cinq modes. Priscien, *Inst. gramm.*, (Keil, II, 421, 16) : „Modi sunt diversae inclinationes animi, varios eius effectus demonstrantes. sunt autem quinque : indicatives sive definitivus, imperativus, optativus, subjunctivus, infinitus.“

2) Voir ci-dessous, p. 137.

3) *Regole*, c. 7 B/c. 8 B.

4) *Reg. gr.*, p. 15 : „Je uoci dello modo imperativo non portò : perché tutte sono nello indicativo. medesimamente, perché le uoci del modo desiderativo si truovano nel soggiuntivo, quelle lasciendo, queste, che sono necessarie, toccherò.“

5) *Gramm.*, p. 250.

6) D'après Trabalza, p. 121.

7) *Voc.*, p. 11/12.

Corso¹⁾ et Dolce²⁾ n'ont renoncé à la tradition des cinq modes : Giambullari étend le nombre jusqu'à sept, en ajoutant l'„exhortatif et „le mode potentiel“³⁾, et Castelvetro développe une théorie fort compliquée où entre, outre le sentiment, la concordance des temps nous aurons l'occasion d'en parler dans le chapitre III du présent ouvrage où il sera question de la syntaxe⁴⁾. Ruscelli, enfin, juge que l'optatif est tout à fait superflu en italien comme en latin, puis qu'il n'y a aucun temps de l'optatif qui ne se retrouve dans le subjonctif⁵⁾. Il semble même tout disposé à supprimer l'impératif⁶⁾.

Les principaux grammairiens espagnols du XVII^e siècle, entre autres Nebrija⁷⁾, Villalón⁸⁾ et Miranda⁹⁾ distinguent cinq modes seul, l'auteur de la *Gramática de la Lengua Vulgar de España* (1559) paraît entrevoir l'inutilité de l'optatif, qu'il appelle „modi commun“, parce que tous ses temps sont „communis“ avec ceux du subjonctif¹⁰⁾.

Palsgrave¹¹⁾, qui hésite entre six, sept et huit modes en français

1) *Fondamenti*, p. 41 v^o.

2) *Oss.*, p. 53.

3) *De la lingua*, p. 77/8 : „Questo da Greci & Latini si divide in Dimostrativo Imperativo, Esortativo, Desiderativo, Soggiuntivo, ed Infinitivo. Et a questi nella nostra lingua aggiungo io il potenziale, come nella Latina ancora lo aggiungo il Infinitivo.“

4) Voir p. 166.

5) *Comm.*, p. 190 : „Anzi il Desiderativo è del tutto soverchio, & poteano tutte le lingue regolate, & principalmente la Latina, farne senza, & lasciarne a Verbo quattro soli. Percioche non è tempo alcuno nel Desiderativo, che non sia parimente nel Soggiuntivo. che in tal guisa potremmo far'anco il modo Elettivo, il Dubitativo, il Divisivo, & più altri noi assegneremo a'nostri verbi solamente quattro modi : il Dimostrativo, l'Imperativo, il Soggiuntivo & l'Infinitivo.“

6) *Ibid.*, p. 190 : „Et veramente in quanto alla dimostrazione dell'operation Ibera del verbo, poteano quei dell'Imperativo congiungersi ancora con questi (del Dimostrativo). Tuttavia per più chiarezza, & meno confusione parve à i Grammatici Greci, & Latini di far di questi vn modo separato.“

7) *Gram.*, p. 98.

8) *Gram. Cast.*, col. 492.

9) *Oss.*, p. 117.

10) *Gram. d. l. L. V.*, col. 507 : „El quarto modo es por mi llamado Commun, porque todos sus tiempos son comunes i dedicados para declarar aquellos dos Modos que los Latinos dizen Operativo i Subjuntivo, que en la lengua Latina todos los gramaticos rescianzen han repetido, ponendo unos mesmos Tiempos en diversos Modos, do no era menester.“

11) *Lesclarc.*, p. XXXI (six modes), p. 84 (sept modes), p. 378 (huit modes)

forme une exception à la règle, car aucun autre auteur ne s'écarte du nombre classique de cinq ¹⁾. Garnier fait ressortir l'identité des formes du subjonctif et de l'optatif — le premier est toujours précédé de la conjonction, *veu que, si, ou quand* ²⁾ — Ramus, enfin, est très prudent et ne se prononce pas au sujet du nombre des modes.

Les progrès réalisés dans le traitement des modes ont été à peu près nuls. Ni Garnier, ni l'auteur de la grammaire espagnole de 1559, n'ont été pleinement conscients de la superfluité du mode optatif dans les langues romanes et c'est seulement vers la fin du siècle que Ruscelli se fait remarquer par sa théorie vraiment lumineuse, d'après laquelle l'optatif doit être supprimé.

13. Les paradigmes.

Il va de soi que les premiers paradigmes se présentent sous forme de traductions de schèmes latins ; il y a cependant des déviations, qui ont leur importance parce qu'elles nous permettent de suivre les efforts des théoriciens en vue d'arriver à une base plus rationnelle sur laquelle ils pourront édifier les schèmes verbaux. Le nombre des théoriciens qui désirent rompre radicalement avec le cadre latin, en écartant toutes les formes composées, tant celles du passif que celles des temps parfaits, est relativement petit ; parmi les Italiens Fortunio ³⁾ et Varchi ⁴⁾ sont les défenseurs de ce système, en espagnol Villalon ⁵⁾ et l'anonyme de 1559 ⁶⁾, en français Garnier ⁷⁾,

1) Dubois, *Isag.*, p. 113. — Meigret, *Gramm.*, p. 92/7. — Pillot, *Gall. L. Inst.*, p. 42/46 v^o. — Robert Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 31. — Cauchie, *Gramm. Gall.*, p. 108.

2) *Inst.*, p. 51 : „Coniunctus modus est omnino similis indicativo per omnia tempora, hoc vno dempto, quod semper in singulis personis addit vnum istorum signorum, *veu que, si, vel quand.*”

3) *Reg. gr.*, p. 15.

4) *Erc.*, p. 221 : „Manchiamo ancora del tempo preterito perfetto in tutti i verbi, na ci serviamo in vece di lui del loro participio col verbo *avere* ordinaria-mente negli attivi, e col verbo *essere* negli altri, come : *io ho amato, io sono formato.*”

5) *Gram. Cast.*, col. 491.

6) *Gram. d. l. L. V.*, col. 508/9.

7) *Inst.*, p. 55.

Ramus ¹⁾ et le maître d'école Du Vivier ²⁾. Ceux qui insistent sur la suppression du passif sont en plus grand nombre ; à ce groupe appartiennent, outre ceux que nous venons de signaler, Giambullari ³⁾, Ruscelli ⁴⁾, Miranda ⁵⁾, Dubois ⁶⁾, Robert Estienne ⁷⁾, et Meigret ⁸⁾. En général cependant les auteurs de grammaires se conforment aussi exactement que possible aux modèles latins et sont d'avis que c'est appauvrir la langue que de réduire le verbe aux formes non-composées. Ceux-là ont constamment présent à l'esprit le paradigme de Donat ⁹⁾ et de Priscien ¹⁰⁾, dans lequel les temps sont disposés d'après les modes, et il n'y a que Trissino qui admette comme première division le temps ¹¹⁾ ; Mathieu et Ramus ne parlent que des temps et écartent le concept du mode de leurs paradigmes.

En comparant les paradigmes des verbes rédigés au courant du XVII^e siècle ¹²⁾, nous constatons que les divergences se manifestent

1) *Gramm.*, p. 172 : „Le Francois a default de plusieurs verbes, comme de tous les temps parfaits actifs, fors le premier preterit & de tous les passifs, ou il y a toutefois grande abondance doraison par periphraise & circonlocution, cest a dire par syntaxe de plusieurs mots.”

2) *Fond.*, p. 5 v^o.

3) *De la lingua*, p. 71.

4) *Comm.*, p. 270.

5) *Oss.*, p. 169 : il établit quand même un paradigme du passif pour la bonne règle.

6) *Isag.*, p. 135.

7) *De Gall. Verb. Decl.*, p. 30.

8) *Gramm.*, p. 150.

9) *Ars minor* (Keil IV, 360)

10) *Inst. gramm.* (Keil II, 406, 12)

11) *Gramm.*, p. 252/9 : „Il tempo presente, nel modo indicativo (*io onoro*), nel modo comandativo (*onora tu*), nel modo desiderativo (*ch'io onore*), nel modo soggiuntivo (*io onore*), nel modo infinito (*onorare*) — Il tempo che ha da venire, nel modo dimostrativo (*onorere*), nel modo commandativo (*onorerei tu*), etc.”

12) Pour l'italien nous avons consulté les paradigmes des auteurs suivants : Fortunio, *Reg. gr.*, p. 6 v^o/13 v^o. — Trissino, *Gramm.*, p. 252/9. — Acharisio, *Voc.*, p. 11/12. — Dolce, *Oss.*, p. 60/3. — Giambullari, *De la lingua*, p. 89/91. — Lantulus, *It. gramm. praec.*, p. 85/91. — Ruscelli, *Comm.*, p. 222/240. — Pour l'espagnol, Nebrija, *Gram.*, p. 149/157. — Villalon, *Gram. Cast.*, col. 491. — Anonyme, *Gram. d. l. L. V.*, col. 508/509. — Miranda, *Oss.*, p. 143/152. — Pour le français, Dubois, *Isag.*, p. 133/6. — Palsgrave, *Lesclarc.*, p. 88/90. — Robert

sur quatre points : d'abord le nombre des temps du subjonctif, ensuite le nombre de ceux attribués à l'optatif, puis la place du futur antérieur, enfin celle du conditionnel.

Temps du subjonctif. Pour le latin Donat avait adopté très symétriquement cinq temps pour chaque mode et, dans le subjonctif, ces cinq temps correspondaient à cinq formes du verbe. Les grammairiens des langues romanes ont, à peu d'exceptions près, maintenu le nombre des temps, mais les formes du verbe présentent une très grande variété. Ainsi, Acharisio donne six formes, correspondant à cinq temps. Dolce énumère huit formes appartenant au subjonctif, Giambullari six — il admet aussi six temps —, Lentulus aussi six, Nebrija va jusqu'à douze formes, Meigret en compte onze qui expriment quatre temps, Pillot neuf formes avec quatre temps. Il n'y a guère de deux auteurs chez qui les paradigmes du subjonctif soient complètement identiques et la même irrégularité se manifeste dans l'optatif.

Temps de l'optatif. Cette discordance s'explique en premier lieu par la théorie latine d'après laquelle trois formes du verbe (*legerem, legissem, legam*) exprimeraient cinq temps. Quelques théoriciens conservent ce nombre des temps (Dolce, Giambullari, Lentulus, Dubois, Garnier, Du Vivier) ; d'autres le réduisent à quatre (Miranda, Meigret, Pillot, La Noue), Acharisio, Nebrija et Palgrave en admettent trois seulement, mais l'Anglais admet deux temps dans le mode potentiel. Le fait que Robert Estienne adopte tantôt quatre formes et cinq temps¹⁾, tantôt cinq formes et quatre temps²⁾ prouve combien cette matière lui est obscure. Ruscelli seul a donné la solution du problème en supprimant résolument le mode optatif.

Place du futur antérieur. A l'inverse de ce que nous avons vu jusqu'ici, nous constatons le plus parfait accord entre les grammairiens quant à la place à accorder au futur antérieur. Partant de la forme *legero* que Donat avait casé dans le mode subjonctif et qu'il

Estienne, *De Gall. Verb. Decl.* — Meigret, *Gramm.*, p. 147/150. — Pillot, *Gall. L. Inst.*, p. 42/46 v^o. — Robert Estienne, *Gall. Gr. lib.*, p. 36. — Garnier, *Inst.*, p. 602. — Mathieu, *Sec. Devis*, p. 19/32. — Ramus, *Gramm.*, p. 83. — Cauche, *Gramm. Gall.*, p. 124/130. — Du Vivier, *Fond.*, p. 5 v^o. — La Noue, *Voc.*, p. 339/348.

¹⁾ *De Gall. Verb. Decl.*

²⁾ *Gall. Gr. lib.*, p. 36.

avait appelé futur du subjonctif, aucun auteur ne songe à déplacer la forme vulgaire correspondant au futur exact du latin. Deux auteurs cependant ont pris l'initiative de classer le futur antérieur dans l'indicatif : Dubois et Robert Estienne, mais ce dernier l'admet aussi comme futur du subjonctif.

Place du conditionnel. Le conditionnel — nouvelle création des langues néolatines — a fort embarrassé nos théoriciens ; cette forme correspondait, quant à sa signification, à l'imparfait du subjonctif latin. Aussi les grammairiens italiens sont-ils d'accord pour considérer le conditionnel comme un imparfait du subjonctif, Giambullari et Lentulus ajoutent même : imparfait de l'optatif. Nebrija, lui aussi, se conforme au modèle classique ; Miranda, au contraire, voit dans la nouvelle forme un présent de l'optatif et un présent du subjonctif. Les théories françaises sont très inconstantes. Dubois estime que le conditionnel représente trois valeurs différentes, à savoir le présent et l'imparfait de l'optatif et l'imparfait du subjonctif ; Palgrave considère les formes *je parleroye* et *je enroye parlé* comme le présent et le parfait du mode potentiel ; Robert Estienne admet le conditionnel dans son *De Gallica Verborum Declinatione*¹⁾ comme imparfait du subjonctif, dans sa grammaire de 1558 il y voit aussi bien cet imparfait que le présent de l'optatif. La conception du conditionnel comme présent de l'optatif se retrouve chez plusieurs grammairiens, entre autres chez Meigret, Cauche et La Noue. Du Vivier nous le présente comme futur de l'optatif ; c'est une idée qui lui appartient en propre. En somme, les paradigmes français, à l'exception de ceux de Pillot et de Du Vivier, contiennent au moins deux fois le conditionnel ; les grammairiens ne voyaient à cela rien de déraisonnable.

Nebrija, le premier philologue qui ait entrepris la tâche de codifier une langue vulgaire, contesse dans sa grammaire²⁾ que „la plus grande difficulté de la grammaire, non seulement du castillan, mais aussi du grec, du latin, et de n'importe quelle langue qu'il faut réduire en artifice, réside dans la conjugaison du verbe”, et il est

¹⁾ *De Gallica Verborum Declinatione*, p. 56.

²⁾ *Gram.*, p. 157 : „La maior dificultad dela grammatica, no solamente castellana, mas aun griega y latina, y de otro qualquier lenguaje que se oviesse de reduzir en artificio, está en la conjugacion del verbo, y en como se podra traer por todos los modos, tiempos, numeros y personas.”

donc tout naturel que les théoriciens aient eu recours à la grammaire latine qui, à leurs yeux, avait déjà résolu cette difficulté. Il ne faut pas oublier non plus que ces paradigmes, qui nous ont l'air extrêmement confus et désordonné, l'étaient bien moins pour les étudiants du XVII^e siècle, à qui s'imposaient des rapprochements avec la langue latine, qui leur était familière. En nous mettant à ce point de vue nous pouvons apprécier la clarté des schèmes de Dolce, de Giambullari, de Nebrija, de Miranda, de Pillot, de Robert Estienne¹⁾, de Garnier, de Du Vivier et de La Noue. Mais que penser du système de Meigret, qui recueille dans son paradigme plusieurs temps surcomposés et qui en arrive à noter dans l'indicatif trois plus-que-parfaits, dans l'optatif deux présents, deux parfaits, deux plus-que-parfaits, dans le subjonctif trois formes pour chacun des temps nommés, et deux futurs ? Sans parler encore des formes superflues, telles que les troisièmes personnes de l'impératif, les deux infinitifs (parfait, futur), les gérondifs, les supins, les substantifs verbaux, on peut bien dire que, pour compléter la symétrie de leurs schèmes, les grammairiens y ont introduit des formes verbales, comme les architectes pratiquent les fausses fenêtres dans un édifice. La confusion est à son comble quand les théoriciens interrompent l'exposé des formes verbales par des exemples empruntés aux auteurs : heureusement, ce procédé, suivi par Bembo, Acharisio, et Gabriele, eut peu de succès ; au contraire, on tend de plus en plus à la concision et à la précision, et Castelvetro, par exemple, adresse à l'auteur des *Prose* le reproche suivant : „(Bembo) ne s'éloignant pas de l'usage de l'art grec et latin, appelle „première forme du verbe“ celle qu'il faut désigner par „la première personne du singulier du mode indicatif actif“²⁾.

L'impression totale que laissent les comparaisons des paradigmes italiens, espagnols et français est que c'est dans le groupe français que règne la plus grande confusion ; il est vrai que Dubois et Robert Estienne font un pas dans la voie moderne en transférant le futur antérieur au mode indicatif, mais les divergences de

1) Du moins celui qu'il présente dans son *Gallicae Grammatæ libellus*.

2) *Giunta*, p. 18 : „Ma egli (Bembo) non s'allontanando dall'usanza dell'arte greca, & latina chiama primiera uoce del uerbo quella, con la quale si significa la prima persona del minor numero nel modo indicatio aktiuo.“

conception au sujet du conditionnel font tort à l'unité des théories françaises.

14. La place et la valeur des particules *ne*, *vi*, *et* *en*, *y*.

Prenant comme point de départ la définition du pronom, les grammairiens italiens n'ont pas hésité à caser les particules *ne*, *vi* et *ci* dans ce groupe de mots. Ne pouvant s'en rapporter à la grammaire latine — le latin ne possède pas d'équivalents de ces mots — ils ont trouvé la solution d'un seul coup. Notons cependant que quelques grammairiens, entre autres Dolce¹⁾ et Ruscelli²⁾, traitent des pronoms *ne*, *vi* et *ci* une seconde fois dans le chapitre des adverb.

Dubois, qui a recours à l'étymologie de *en* (= *inde*) et de *y* (= *ibi*), classe ces mots dans le groupe des adverb³⁾. Meigret⁴⁾ et Robert Estienne⁵⁾, les considèrent aussi bien comme pronoms „relatifs“ que comme adverb. Pillot et Garnier y voient exclusivement des pronoms, de même que Ramus, qui comment cependant la singulière erreur d'appeler en préposition dans la locution *Le men voy*⁶⁾. La même méprise se retrouve chez Sainliens⁷⁾, qui écrit : „Quelquefois en est joint aux verbes, désignant un mouvement, comme il est tombé en l'eau, il s'en est allé“.

Il n'y a, au fond, rien de déraisonnable à admettre les particules en question parmi les adverb et à les appeler soit adverb de lieu, soit adverb relatifs. Les grammairiens modernes ont préféré les signaler dans le chapitre des pronoms, parce qu'ils ont également tenu compte de la place que ces mots occupent dans la phrase, mais, comme nous le verrons dans la chapitre III de cet ouvrage, l'intérêt de l'ordre des mots n'est guère reconnu dans la grammaire du XVII^e siècle.

1) *Oss.*, p. 90.

2) *Comm.*, p. 183.

3) *Isag.*, p. 140.

4) *Gramm.*, p. 78.

5) *Gall. Gr. lib.*, p. 83.

6) *Gramm.*, p. 196.

7) *De pron.*, p. 99/100 : „En, tres habet significaciones : primo vous en auez. Aliquando est praepositio, vt en la maison. Aliquando en iungitur verbis motum significantibus, vt, il est tombé en l'eau, il s'en est allé.“